

PNDL

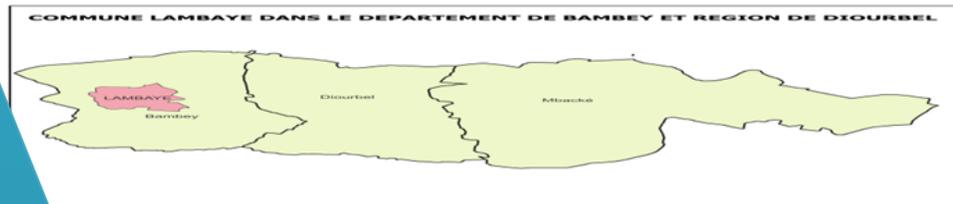


République du Sénégal

**Ministère de la Gouvernance Territoriale, de l'Aménagement et du
Développement des Territoires**

(MGTADT)

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAL DE LAMBAYE**



COMMUNE DE :

LAMBAYE

ARRONDISSEMENT DE:

LAMBAYE

DÉPARTEMENT DE :

BAMBEY

RÉGION DE :

DIOURBEL

2023-2027

TABLE DE MATIERES

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
B. OBJECTIFS	10
C. APPROCHE METHODOLOGIQUE	11
I. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE	11
1.1. Historique	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Situation géographique et administrative.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3. Zonage de la commune.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4. Caractéristiques physiques.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4.1. Relief et sols	Erreur ! Signet non défini.
1.4.2. Climat	Erreur ! Signet non défini.
1.4.3. Ressources végétales, avifaunes et faunes	Erreur ! Signet non défini.
1.4.5. Ressources faunistiques	Erreur ! Signet non défini.
1.4.6. Ressources en eau.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4.6.1. Eaux de surface	Erreur ! Signet non défini.
1.4.6.2. Eaux souterraines.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4.7. Cadre Humain.....	Erreur ! Signet non défini.
Le profil migratoire de la commune de Lambaye	Erreur ! Signet non défini.
II. DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE	Erreur ! Signet non défini.
2.1. LE PROFIL SOCIAL DE LA COMMUNE.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1. L'Education	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.1. L'enseignement formel.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE).....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.1.2. L'enseignement Élémentaire	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.1.3. L'Enseignement Moyen et Secondaire	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.1.4 La Formation Professionnelle.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.1.5 L'Alphabétisation.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2 L'enseignement non Formel	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.1 L'Enseignement Religieux	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.2 Les Daaras	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.3 L'Enseignement Arabo-arabe	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.4 L'enseignement Arabo-arabe Primaire.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.5 Le Cycle Moyen-secondaire Arabo-arabe	Erreur ! Signet non défini.
2.1.3 La Sante et l'Action Sociale	Erreur ! Signet non défini.

2.1.2.1.	La Sante	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.2.	Bilan épidémiologique :	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.3.	L'action Sociale	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.4.	L'Hydraulique et l'Assainissement	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.5.	La jeunesse, le sport et la culture	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.6.	L'urbanisme, l'habitat et le cadre de vie	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.7.	L'environnement et le changement climatique.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2	LE PROFIL ECONOMIQUE DE LA COMMUNE.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.1.	LES SECTEURS PRODUCTIFS.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.1.1.	L'Agriculture	Erreur ! Signet non défini.
A.	<i>Les facteurs de production</i>	Erreur ! Signet non défini.
B.	<i>La Commercialisation</i>	Erreur ! Signet non défini.
C.	<i>Le maraîchage</i>	Erreur ! Signet non défini.
2.2.1.2.	L'Élevage.....	Erreur ! Signet non défini.
A.	Abreuvement et alimentation du bétail	Erreur ! Signet non défini.
B.	Amélioration des races	Erreur ! Signet non défini.
	Tableau N°24 : L'état des maladies du cheptel.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.1.3.	La Pêche	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.	LES SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.1.	Le Commerce	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.2.	Le Transport	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.3.	Le Tourisme	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.4.	L'Artisanat.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.5.	La Foresterie.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.6.	L'Équité de genre et le Micro finance	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.7.	L'Énergie.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2.8.	Les Réseaux et Télécommunications	Erreur ! Signet non défini.
III.	LE PROFIL GOUVERNANCE DE LA COMMUNE.....	20
3.1.	Le profil des élus	Erreur ! Signet non défini.
3.2.	Dispositif de bonne gouvernance	Erreur ! Signet non défini.
3.3.	Gouvernance budgétaire.....	Erreur ! Signet non défini.
IV.	PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT	Erreur ! Signet non défini.
4.1.	Projection du plan de développement.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	La vision.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	Les axes stratégiques de développement.....	Erreur ! Signet non défini.

4.4.	Contenu général des programmes par axe de développement	Erreur ! Signet non défini.
4.5	Le Plan d'Actions Pluriannuel (PAP).....	79
4.6.	Les mécanismes de la mise en œuvre et de suivi évaluation.....	98
4.6.1.	La mise en œuvre.....	98
4.6.2.	Le suivi-évaluation.....	99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : Zonage de la commune.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N°2 : Utilisation des espèces végétales dominantes	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N°3 : Situation des cases des tous petits da la commune de Lambaye..	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N° 4 : Caractéristiques des indicateurs d'accès à l'enseignement préscolaire	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N°5 : Situation des écoles élémentaires da la commune de Lambaye....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N° 6 : Les indicateurs de l'élémentaire	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N°7 : Situation du lycée de la commune de Lambaye	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N° 8: Les indicateurs du lycée de la commune de Lambaye	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N°9 : Situation des Daaras	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N°10 : Situation des élémentaires arabes de la commune de Lambaye .	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N° 11 : Les indicateurs des élémentaires arabes de la commune de Lambaye	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N° 12: Situation des 2CEM et du lycée arabes de la commune de Lambaye	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N° 13: Les indicateurs du lycée et CEM arabe de la commune de Lambaye	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 14 : Atouts/contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l'éducation	Erreur ! Signet non défini.
Tableau N° 15 : Situation des indicateurs sanitaires.....	Erreur ! Signet non défini.

Tableau N° 16 : Diagnostic du secteur de la santé & de l'action sociale **Erreur ! Signet non défini.**

Carte N° 6 : Répartition spatiale des infrastructures hydrauliques **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N° 17 : Diagnostic du secteur de l'hydraulique **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N° 18 : Diagnostic du secteur de l'Assainissement. **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 19 : Atouts, contraintes et hypothèse de solutions du secteur de la jeunesse, des sports et des loisirs. **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 21 : Atouts, contraintes et hypothèses de solutions du secteur l'environnement. **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N°22 : Diagnostic du secteur de l'Agriculture. **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N°23 : Situation du Cheptel **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N°24 : L'état des maladies du cheptel **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N°25: Diagnostic du secteur de l'Élevage **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N° 26 : Inventaire des infrastructures marchandes **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N° 27: Diagnostics du commerce **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N° 28 : Diagnostic du secteur Transport **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N° 29 : Diagnostic du secteur touristique **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 30 : Diagnostic du secteur de l'artisanat **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 31 : Diagnostic du secteur de la foresterie **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 32 : Diagnostic équité de genre **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N°33: Liste des commissions du conseil du conseil municipal **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N°34 : Alignement des objectifs aux actions de développement **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau N°36 : Budget par axe stratégiques 98

Tableau 37: Plan quinquennal d'investissements 98

LISTES DES GRAPHIQUES :

Graphique 1 : Répartition de la population par sexe **Erreur ! Signet non défini.**

Graphique 2 : Pyramide des âges Commune de Lambaye **Erreur ! Signet non défini.**

Graphique N°3: Répartition des conseillers par sexe. **Erreur ! Signet non défini.**

Graphique N° 4: Répartition du nombre d'élus par niveau d'instruction . **Erreur ! Signet non défini.**

Graphique N°5: Répartition géographique des élus (par zone) **Erreur ! Signet non défini.**

Graphique N° 6: Evolution du budget initial et du budgrt réalisé .. **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES CARTES

Carte N° 1 : Carte administrative de la commune de Lambaye **Erreur ! Signet non défini.**

Carte N° 2 : Carte scolaire de la commune..... **Erreur ! Signet non défini.**

Carte N° 3 : Localisation des Daaras..... **Erreur ! Signet non défini.**

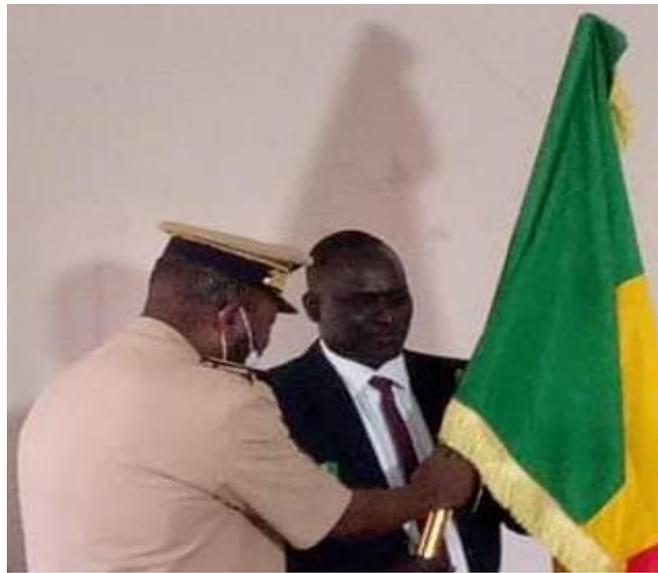
Carte N° 4 : Localisation des Ecoles Al Azar **Erreur ! Signet non défini.**

Carte N° 5 : Carte sanitaire de la commune **Erreur ! Signet non défini.**

Carte N° 6 : Répartition spatiale des infrastructures hydrauliques . **Erreur ! Signet non défini.**

Carte N° 7: Localisation des infrastructures marchandes.... **Erreur ! Signet non défini.**

Mot du Maire



Dans sa quête d'un meilleur système pour promouvoir le développement dans tout le territoire national, le Sénégal ne cesse de faire des avancées dans la définition de sa politique de décentralisation. Ainsi, en 2013, l'Acte 3 de la décentralisation fait son apparition dont un des événements marquants, est la communalisation intégrale. Dès lors, plus d'attentes et d'espoirs reposent sur cette entité territoriale dans l'impulsion de tous processus de développement. Donc en cette occasion, permettez-moi de rappeler que nous ne devons pas faillir à nos missions pour donner corps à la vision des plus hautes autorités du pays. Ce qui nous pousse aujourd'hui à nous engager dans cet exercice d'élaboration de cet outil de gouvernance aussi nécessaire qu'est le Plan de Développement communal (PDC).

Connaissant les ambitions et les désirs de tout citoyen, nous sommes sans risque de nous tromper que la mise en œuvre de cette vision : «Lambaye, carrefour de développement socio-économique du département de Bambey bâti autour d'une ville moderne et attractive grâce à une politique d'aménagement et de valorisation territoriale dans une approche de gouvernance territoriale équitable d'ici 2027 » nous permettra de changer au fil des années le « visage » actuel de notre commune.

Pour la concrétisation de cette vision, la participation de tous les acteurs (Hommes et Femmes sans distinction) s'avère indispensable pour prendre en charge dans ce présent document, la pluralité des points de vue, les besoins et leurs aspirations légitimes des 52 villages et 08 hameaux qui composent la commune de Lambaye.

Dans ce cadre, vous me permettrez de saluer l'engagement, la générosité de tous les élus de la commune et je les invite davantage à maintenir la même détermination qu'ils ne cessent de déployer pour la réalisation d'actions

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCAR : Agence nationale de Conseil agricole et rural

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

APE : Association des Parents d'Élèves

ARD : Agence régionale de Développement

ASC : Association sportive et culturelle

ASUFOR : Association des Usagers de Forages

CADL : Centre d'Appui au Développement local

CBAO : Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale

CDS : Comité de Développement sanitaire

CEPS : Comité élargi de Planification et de Suivi

CEM: Collège d'Enseignement moyen

CGCT : Code général des Collectivités territoriales

CMS : Crédit mutuel du Sénégal

CMU : Couverture Maladie universelle

CPRS : Centre de Promotion et de Réinsertion sociale

CRS : Centre de réinsertion sociale

CT : Collectivité territoriale

DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles

DIPE : Développement intégré de la Petite Enfance

DOB : Débat d'orientation budgétaire

EB2C : Évaluation des besoins et Calcul des Coûts

FDEA : Femme Développement et Entreprise en Afrique

GIE : Groupement d'intérêt économique

GPF : Groupement de Promotion féminine

IR2P : Inventaire rapide de la Plateforme potentielle du Territoire

MAM : Malnutrition aigüe modérée

MAS : Malnutrition aigüe sévère

MEC : Mutuelle d'Épargne et de Crédit

OCB : Organisation communautaire de Base

ODD : Objectif de Développement durable

ONG : Organisation non gouvernementale

PAIP : Plan annuel d'Investissement prioritaire

POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation et des Sols

PDC : Plan de Développement communal

PAP : Plan d'Actions pluriannuel

PNDL : Programme national de Développement local

PRN : Programme de Renforcement de la Nutrition

PSE : Plan Sénégal émergent

PSEA : Programme sectoriel Eau-Assainissement

SENELEC : Sénégalaise de l'Électricité

SNDD : Stratégie nationale de Développement durable

SNEEG : Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre

UFM : Union financière et mutualiste.

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Sénégal, la décentralisation a marqué un grand tournant avec la communalisation intégrale en 2013, date à laquelle le processus s'est davantage renforcé avec la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales, pierre angulaire de l'Acte III de la décentralisation, a profondément modifié l'architecture de l'administration territoriale et locale, désormais caractérisée par sa simplification autour de deux ordres de collectivités locales : le département et la commune.

Cette nouvelle réforme, ainsi que le Plan Sénégal Emergent appellent à une plus grande responsabilité et de l'efficacité des collectivités territoriales dont la contribution à l'atteinte des résultats visés est d'une importance capitale.

Cette efficacité attendue également de tous les autres acteurs de développement exige une planification stratégique et opérationnelle pertinente basée sur une bonne maîtrise des informations territoriales et des outils de suivi et d'évaluation performants.

De plus l'article 3 du CGCT relatif à la compétence générale des CT confère aux CT, les missions de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local. Ceci est consolidé par l'article 315 du CGCT relatif aux Compétences spécifiques des CT qui donne aux CT la possibilité d'élaborer et d'exécuter le Plan de Développement communal (PDC) en articulation avec les stratégies et les politiques nationales.

Par ailleurs, le Programme National de Développement Local (PNDL) en rapport avec la Direction des Collectivités Territoriales (DCT) avait lancé depuis 2016, une opération de test d'une nouvelle méthode de planification soutenue par l'utilisation de nouveaux outils et technologies dans 42 collectivités territoriales du pays (3 collectivités par région). Le modèle de démarche du processus et de document de planification, adopté suite à ce test et décliné dans un guide validé avec l'ensemble des acteurs concernés, constitue le support de référence qui doit guider toutes les opérations d'élaboration de Plan de Développement Communal (PDC) et de Plan Départemental de Développement (PDD).

C'est dans ce contexte et compte tenu de l'arrivée d'une nouvelle équipe que le Conseil municipal de Lambaye en partenariat avec le Comité technique régional (CTR) sous la coordination de l'Agence régionale de Développement (ARD) envisage l'élaboration de son Plan de Développement Communal (PDC) qui doit être en harmonie avec les documents de politique nationale.

B. OBJECTIFS

A travers l'élaboration d'un Plan de Développement communal (PDC), les objectifs sont de :

- Doter la commune de Lambaye d'un outil de référence efficace, réaliste et opérationnel de planification et de mise en œuvre du développement, en tenant compte des dimensions transversales et des aspirations profondes des populations traduites dans les priorités identifiées à travers un processus participatif et, conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent et des Objectifs de Développement durable (ODD) ;
- Impliquer toutes les catégories d'acteurs, à travers l'élaboration d'un bilan diagnostic, dans l'identification des atouts, des opportunités, des difficultés et des contraintes de la commune ;
- Dégager les axes de développement prioritaires et définir des objectifs stratégiques réalistes et des résultats à atteindre à court et moyen termes ;
- Identifier les actions prioritaires et les traduire en projets opérationnels prenant en compte les directives des politiques sectorielles et leur programmation.

C. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le PDC est élaboré et mis en œuvre suivant un processus participatif et itératif en plusieurs phases et étapes :

1. Phase préparatoire

- Décision d'élaboration du PDC ;
- Prise Arrêté Comité élargi de planification et de suivi ;
- Exploitation de données secondaires et entretiens exploratoires ;
- Administration d'outils des dimensions transversales ;
- Atelier de lancement ; et
- Recrutement et formation des enquêteurs.

2. Phase de diagnostic

- Collecte des données, Inventaire et géolocalisation des infrastructures et équipements d'intérêt communal (Outils IR2P et EB2C, Smartphones) ;
- Administration d'outils des dimensions transversales ;
- Exploitation et analyse des données ;
- Élaboration rapport provisoire diagnostic ; et
- Ateliers de diagnostic (restitution/validation du diagnostic).

3. Phase de planification

- Session de deux (02) jours de planification stratégique et opérationnelle en prenant en compte l'ensemble des défis de développement et des axes stratégiques déclinés en Objectifs Spécifiques et en actions ;
- Administration d'outils des dimensions transversales ;
- Restitution et synthèse des rapports de groupes ; et
- Rédaction du rapport provisoire du PDC.

4. Phase d'adoption et d'approbation

- Atelier de validation et d'adoption du PDC ; et
- Approbation par l'autorité administrative.

5. Phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation

I. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE LAMBAYE

1.1.Historique

Lambaye est la capitale historique du royaume du Baol, le lieu où siégeaient les teignes (roi du Baol). Lambaye est également la terre natale du fameux "trio maraboutique, Serigne Aliou Diouf, Serigne Mor Mané Mbaye, Serigne Babacar Thiargane Ndiaye.

1.2.Situation géographique et administrative

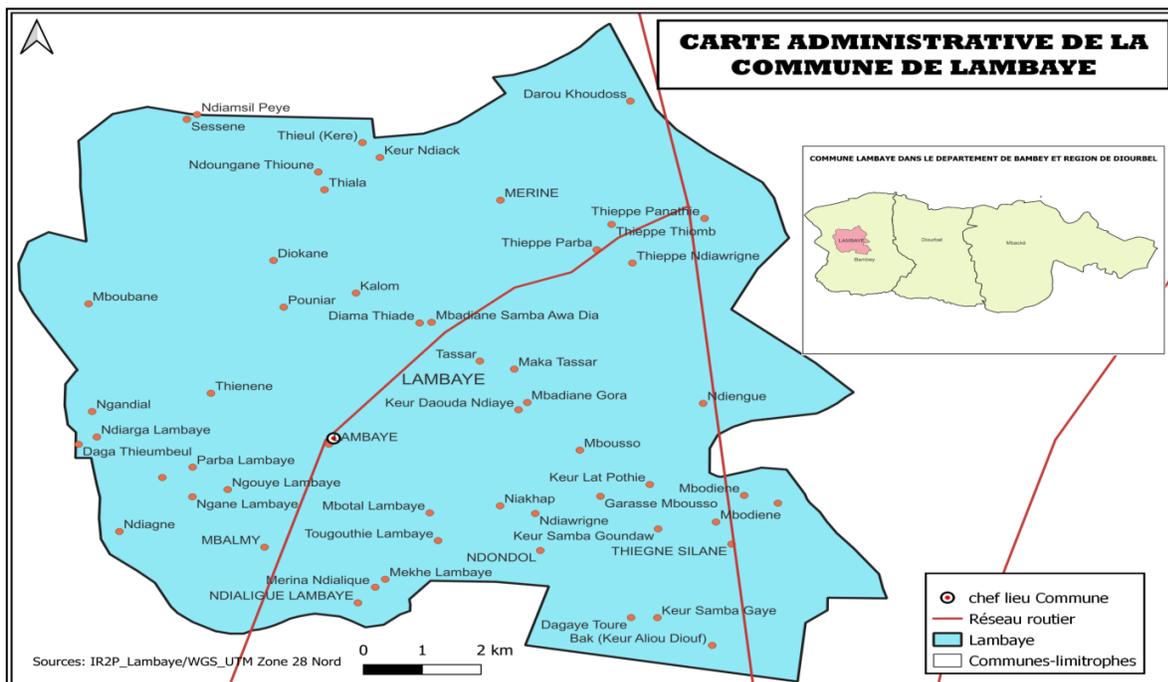
La commune de Lambaye se situe entre la latitude 14° 48'Nord et la longitude 16° 32'Ouest. Elle est située au centre du département de Bambey, dans la région de Diourbel plus précisément à l'arrondissement du même nom. Elle couvre une superficie de 157 km², soit 28,5% de l'Arrondissement. Elle est limitée :

- Au Nord par l'Arrondissement de Baba Garage,
- Au Sud par la commune de Ngogom,

- A l’Est par la commune de Gawane,
- Et à l’Ouest par la commune de Réfane.

La population de la commune est répartie dans 52 villages. La densité est de 235 habitants/km², elle est forte en raison de l’importance de la démographie et de la faible superficie. De plus, la commune est singularisée par la présence de nombreux hameaux dont la plupart sont de petites tailles.

Carte N° 1 : Carte administrative de la commune de Lambaye



1.3.Zonage de la commune

La conduite des opérations de développement nécessite une démarche de proximité permettant une implication effective des populations. Ainsi pour l’application des concepts fondamentaux de la démarche participative et la prise en compte de l’ensemble des préoccupations des populations, la commune a été divisée en six (6) zones sociogéographiques, qui correspondent à des aires de terroirs que les populations ont-elles même délimitées. Il s’agit : des zones de keur mor Scelle, de Mbouso Ndir, de Ndonldol Codou Ngoye, de Lambaye, de Pougriar, et de Thiépp.

Tableau 1 : Zonage de la commune

Nom de la zone	Nombre de villages
1. Zone de Lambaye peye :	Lambaye Peye, Lambaye Escale, Mbalmy, Parba Lambaye, Ngouye Lambaye, Ngane Lambaye, Ndiagne Lambaye, Ngarga Lambaye, Mbotal, Mékhé Lambaye, Ndialigué Lambaye, Merina Ndialigué, Daga.
2. Zone de Pougriar :	Pougriar, Diokane, Mboubane, Ngandial1, Ngandial2, Thienenne, Thiala, Kalom, Ngoungane Thioune, Ngoungane Badiane.
3. Zone de Thiépp :	Thiépp Parba, Thiépp Niawrigne, Thiépp Thiamb, Thiépp Panathie, Merina DIOP, Tassar, Maka Tassar, Mbadiane Samba Awa, Diama Thiade, Thieul(Kerere), Keur Ndiack, Keur Ibra Khoyane(Darou Khoudoss), Thiépp.
4. Zone de Mbouso Ndir	Mbouso Ndir, Ndiengue, Mbadiane Keur Daouda NDIAYE, Mbadiane Gora, Garasse Mbouso
5. Zone de Ndongol Codou Ngoye	Ndongol Codou Ngoye, Keur Samba GAYE, Keur Lath Pothie, Niakhap, Tougouthie, Dagaye Touré, Ndongol.
6. Zone de Keur Mor Scelle	Keur Mor Scelle, Keur Daour Sall, Keur Segue Ndiaye, Keur Coly Diouf/

Sources : Commune de Lambaye

1.4. Caractéristiques physiques

1.4.1. Relief et sols

La région de Diourbel à l'exception de rares bas-fonds correspond quelquefois d'anciennes vallées actuellement ensablées. On distingue deux types de sols :

- Les sols ferrugineux tropicaux lessivés (Diors) qui occupent 85% de la superficie de la CR. Ce sont des sols caractérisés par une fertilité faible et une capacité de rétention de l'eau très réduite. Ils sont sensibles à l'érosion qui est l'un des facteurs de dégradation et d'appauvrissement ;
- Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés (Deck-diors) ou l'on cultive principalement le mil et le sorgho. Ils occupent 14% de la CR ;
- Alors que les sols ferrugineux tropicaux non lessivés représentent 1% de la superficie de la CR.

1.4.2. Climat

Il est de type sahélo-soudanien, caractérisé par :

- Une saison sèche de neuf (09) mois (octobre à juin), pendant laquelle s'installe l'alizé continental appelé harmattan avec une température de l'ordre de 40°C au mois de mars-avril ;
- Une saison pluvieuse de trois (03) mois (juillet à septembre) marquée par la présence de la mousson. La pluviométrie est caractérisée par sa mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace avec des maxima atteignant rarement 600 mm par an sauf pour ces deux dernières années. En somme, la faible pluviosité traduit la persistance de la sécheresse dont les effets néfastes affectent le développement des activités agropastorales.

1.4.3. Ressources végétales, avifaunes et faunes

Sur l'étendue de la Commune, les ressources végétales sont quasi inexistantes et sont caractéristiques d'une steppe arbustive fortement dégradée suite aux défrichements abusifs et à la récession climatique des dernières années. Le peuplement végétal est composé d'espèces arborées telles que *Acacia albida*, *Azadirachta indica*, *Balanites egyptiaca*, *Zizyphus mauritiana*, *Andansonia digitata*, *Combretum mincranthum*, *Guiera senegalensis*, *Combretum glutinosum*, *Diospyros mespiliformis*, *Celtis intigrifolia*, *Acacia seyal*, *Acacia nilotica*, *Mitragyna inermis*, *Piliostigma reiculatum*, *Piliostigma tonninii*.

Tableau 2 : Utilisation des espèces végétales dominantes

Nom local	Nom scientifique	Utilisation
Kadd	<i>Acacia Albida</i>	Fertilisation du sol, Aliment du bétail, Bois d'œuvre
Neem	<i>Azadirachta indica</i>	Ombrage, bois de d'ouvre et de chauffe

Soump	<i>Balanites egyptiaca</i>	Consommation des fruits, Bois de chauffe
Dakhar	<i>Tamarindus indica</i>	Consommation des fruits, bois de chauffe
Gouye	<i>Andansonia digitata</i>	Consommation des fruits
Nguer	<i>Guiera senegalensis</i>	Tisane, bois de chauffe et d'œuvre
Neb-Neb	<i>Acacia adansoni</i>	Pharmacopée, travail du cuir
Sékhew	<i>Combretum micranthum</i>	Bois de service et d'œuvre

L'état des ressources naturelles met en évidence une tendance irréversible de dégradation du couvert végétal qui s'apprécie aisément dans le cadre d'une évolution bioclimatique marquée d'une part par un stress hydrique dont la persistance compromet le développement de la biodiversité et d'autre part par des pratiques culturelles peu respectueuses des équilibres écosystémiques et par l'exploitation soutenue du bois de chauffe et du bois d'œuvre, la pharmacopée, les élagages, les coupes abusives etc.

Aujourd'hui, bon nombre d'espèces qui composent le peuplement végétal ont disparu ou n'existent qu'en des endroits où des activités de restauration et de gestion des ressources naturelles sont mises en œuvre.

1.4.5. Ressources faunistiques

Comme dans tout le bassin arachidier, les ressources faunistiques s'illustrent par leur inexistence du moins par leur faible importance. La dégradation des écosystèmes naturels a favorisé la disparition de certaines espèces faunistiques et l'apparition d'une faune essentiellement composée de reptiles, de chacals, d'écureuils, de rats palmistes, de lièvres et de chats sauvages. A cette petite faune s'ajoutent les oiseaux, dont principalement les mange-mil, les tourterelles, les perdrix, des calaos et des charognards. Notons essentiellement que cette faune tend à disparaître sous l'effet anthropique.

1.4.6. Ressources en eau

1.4.6.1. Eaux de surface

Il n'existe pas de cours d'eau dans la Commune de Lambaye. Les eaux de surface sont constituées essentiellement de rares bas-fonds inondables en saison des pluies. Ces mares et

marigots qui sont des abreuvoirs naturels tarissent le plus souvent un (1) à deux (2) mois après la saison des pluies.

1.4.6.2. Eaux souterraines

Du point de vue hydrogéologique, le potentiel en eau est variable selon la typologie de la nappe. La nappe phréatique dont la profondeur varie entre 36 et 70 m est caractérisée par sa baisse suite à la péjoration climatique. Cette profondeur de la nappe qui accentue celle des puits qui sont le plus captés à partir de la nappe phréatique pose le problème de l'eau au niveau de la Commune. Quant à la nappe maestrichtienne, elle constitue la source des forages implantés dans la Commune.

1.4.7. Cadre Humain

Selon les données du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) de 2013, la commune de Lambaye comptait une population de 27 847 habitants. Elle atteint, selon les projections démographiques de l'Agence nationale Statistique et de la Démographie (ANSD), **36 836 en 2022**, répartie entre **16 507 hommes** contre **20 328 femmes**. La répartition de la population par sexe donne ainsi une dominance aux femmes avec 55,18 %. Ceci est accentué par un flux migratoire des hommes dans les zones urbaines surtout vers les « parcs Lambaye » de Dakar.

Graphique 1 : Répartition de la population par sexe



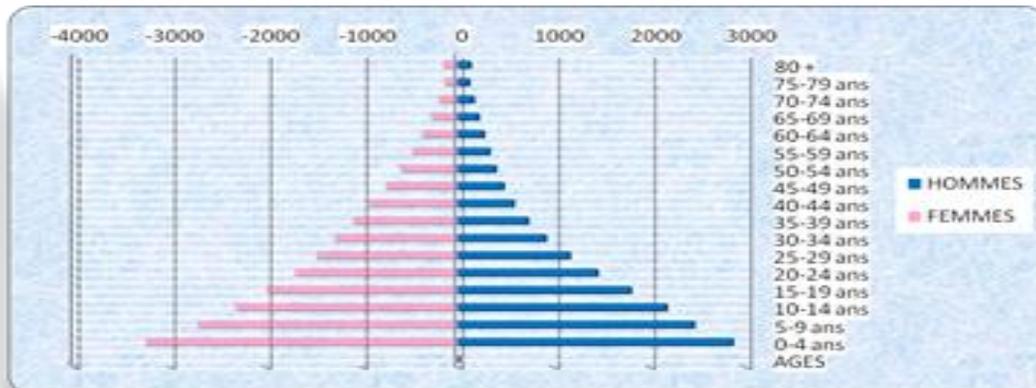
Source : SRSD de Diourbel

La structure de la population par âge met en évidence le caractère jeune de cette population avec 92% de la population ayant un âge compris entre 0 et 59 (dont 55% pour les femmes et 45% pour les hommes). En effet, les moins de 15 ans représentent 42,7%, tandis que les 15 ans et plus représentent plus de 50 % de la population contre 3,7 % pour les personnes âgées de plus de 65 ans. La population active (15-64) représente 50,5% et leur principale occupation est l'agriculture associée à l'élevage et au commerce.

L'importance de la population juvénile pose le problème de disponibilité des investissements démographiques dans le court et moyen termes et de mise en œuvre de politiques de développement cohérentes susceptibles de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions de vie des populations en général et des femmes en particulier.

Le profil ethnique de la commune de Lambaye révèle la cohabitation de trois (3) groupes ethniques : les Ouolofs, très largement majoritaires (91%) et les sérères (7%) qui occupent l'est et le nord et les peuls (4%) vers le Thiapp où ils disposent de pâturages pour exercer leur principale occupation qu'est l'élevage.

Graphique 1 : Pyramide des âges Commune de Lambaye



Source : SRSD de Diourbel

- **Le profil migratoire de la commune de Lambaye**

L'émigration : Cette émigration a concerné d'abord l'intérieur du Sénégal avant de s'orienter vers l'extérieur du pays.

Concernant les mouvements migratoires de la population, Dakar, Diourbel et Touba, constituent les principales destinations pour les jeunes à la recherche d'emploi alors que, l'Espagne, l'Italie, la Cote d'ivoire et la Gambie sont les destinations les plus prisées à l'international.

L'immigration : De par son essor économique et l'avènement de la mine de phosphate, la commune de Lambaye accueille annuellement non seulement des immigrants originaires des autres régions du Sénégal mais aussi des immigrés en provenance des autres pays de la sous-région notamment des maliens, des guinéens et des gambiens venus chercher du travail.

La migration de retour constitue une variable mal connue, du fait de l'absence de données adéquates. Globalement, il n'existe pas de système d'enregistrement des migrants de retour permettant de déterminer leur nombre exact et leur profil sociodémographique et économique, qui pourrait servir de base de données pour le suivi, l'accompagnement et la création de projet de réinsertion.

Structuration et organisation des migrants : Meme s'il existe en Espagne une association des émigrés de Thiépp qui vient initier, au niveau communal, il n'existe pas encore d'association de migrants ou ressortissants de Lambaye de la diaspora. De ce fait, on assiste à un absence de dynamique communautaire autour de la migration.

Interrelation entre migrants et acteur du territoire : Les migrants et les acteurs de la commune entretiennent des relations limitées. L'absence de cadre formalisé rend difficile toute tentative de caractérisation de cette relation même si l'on remarque une certaine prise de conscience des migrants tout comme chez acteurs locaux à aller vers une plus grande collaboration.

Au niveau de la commune de Lambaye, il est difficile de répertorier l'ensemble des réalisations des migrants et en particulier celles portées par des migrants individuels.

II. DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE

2.1. LE PROFIL SOCIAL DE LA COMMUNE

L'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base est un impératif pour atteindre les objectifs du Plan Sénégal émergent et les objectifs de Développement durable (ODD). Dans cette perspective, ce chapitre établit le diagnostic des secteurs sociaux au niveau de la commune de Lambaye de façon d'identifier les contraintes qui pourraient entraver l'atteinte de ces différents objectifs et proposer des pistes de solutions émanant des populations. La commune de Lambaye est faiblement dotée en infrastructures communautaires dans presque tous les secteurs sociaux (éducation, santé, hydraulique, assainissement, eau potable).

2.1.1. L'Education

La commune bénéficie d'infrastructures scolaires pour la prise en charge des besoins de sa population.

2.1.1.1. L'enseignement formel

2.1.1.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE)

Le développement intégré de la petite enfance(DIPE) regroupe les structures d'enseignement préscolaire et la case des tout-petits et enrôle les enfants de 03 à 05 ans. La commune de Lambaye compte quatre (04) cases des tout-petits situées dans les villages de Mékhé, Mbalmy Lambaye et celle de Ndongol non fonctionnelle. Les CTP de Mékhé et de Mbalmy sont logées dans les écoles élémentaires alors que les autres ont leur propre site. Le tableau suivant décrit la situation des CTP dans la commune.

Tableau N°3 : Situation des cases des tous petits da la commune de Lambaye

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre d'établissement	04
Effectif élèves	67garcons et 93 filles total : 160
Nombre de classes	6
Présence clôture	3
Nombre de table bancs	155

Nombre enseignants	06
Présence Eau courante	4
Présence latrine	4
Eclairage établissement	4
Présence cantine	0

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

Tableau N° 4 : Caractéristiques des indicateurs d'accès à l'enseignement préscolaire

Indicateurs	Caractéristiques	Normes (MEN)	Gap
Population scolarisable	3380		
TBS	4,73%	100%	- 95,27%
Indice de parité F/G	1,39	1	+0,39
Ratio élèves / classes	27	45 élèves/ classe	+18
Ratios élèves / table-banc	1	2 élèves/table-banc	+1
Ratio élèves/ box de latrine	40	50 élèves/box de latrine	+10
Accès aux équipements annexes	100%		

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

A la lecture du Tableau N°4, la commune de Lambaye enregistre une faible intensité de fréquentation des structures du DIPE car seulement 4,73% de la population scolarisable. De plus, au lieu de 45 élèves/classe qui constitue la norme, les classes se retrouvent seulement avec une moyenne de seulement 27élèves. Cette situation s'explique d'une part par l'insuffisance de structures préscolaires car elles n'existent que dans 4 villages sur les 52 et d'autre part par l'importance de l'enseignement arabo-coranique qui absorbe une grande partie de la tranche d'âge (3-5 ans). Les filles sont plus représentatives dans les cases des tous petits.

Concernant l'environnement du préscolaire, le diagnostic des conditions d'enseignement apprentissage montre des faiblesses par rapport à la qualité du service. En effet, deux des

structures de la petite enfance sont logées dans des écoles primaires. A cela s'ajoute le délabrement avancé des salles de classe et l'absence d'intrants de qualité (mobilier adéquat, de matériel d'animation).

En termes d'accès aux commodités (eau, électricité, latrines séparées, clôture), le diagnostic révèle l'absence de toilettes séparées des deux CTP de celles des écoles primaires qui les abritent.

Par ailleurs, en l'absence de programme de cantine scolaire, le cycle préscolaire n'est pas un lieu de promotion de la santé nutritionnelle des enfants dont moins de 1% souffrent de malnutrition dans la commune.

Toutefois, des efforts supplémentaires devront être consentis sur les intrants de qualité et les commodités de base dans ces établissements afin d'atteindre l'ODD 4 et une éducation de qualité pour tous.

2.1.1.1.2. L'enseignement Élémentaire

Au Sénégal, de 06 à 07 ans, un enfant a le droit d'intégrer une école d'enseignement primaire. Le cycle élémentaire public de la commune comporte 15 établissements. L'analyse des effectifs montre que le nombre de filles (2056) dépasse celui des garçons (1624). Cela montre les efforts faits pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école.

Tableau N°5 : Situation des écoles élémentaires de la commune de Lambaye

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre d'établissements	15
Effectif élèves	1624garçons et 2056 filles total : 3580
Nombre de classes	58
Présence clôture	8
Nombre de table bancs	2361
Nombre enseignants	123
Présence Eau courante	15
Présence latrine	11

Eclairage établissement	8
Présence cantine	5

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

Tableau N° 6 : Les indicateurs de l'élémentaire

Indicateurs	Caractéristiques	Normes (MEN)	Gap
Population scolarisable	5953		
TBS	60,14%	100%	- 39,86%
Indice de parité F/G	1,27	1	+0,27
Ratio élèves / classes	62	45 élèves/ classe	-17
Ratios élèves / table-banc	1,5	2 élèves/table-banc	+0,5
Ratio élèves/ box de latrine	325	50 élèves/box de latrine	-275
Accès aux équipements annexes	Éclairage : 53,3% ; Eau : 100%		

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

Le ratio enseignant /élèves est assez satisfaisant. Pour les indicateurs nombre d'élèves par école, nombre d'élèves par classe par rapport aux normes (cf. tableau6). Le nombre d'élève par table banc qui est de 1,5 s'aligne à la norme de 2.

11 écoles sont dépourvues d'ouvrages annexes, notamment de clôture dont l'absence expose les enfants au danger des animaux divagants. Seules huit (8) écoles primaires sur quinze (15) sont clôturées. Le gap ratio latrines/ nombre d'élèves est très négatifs (325élèves par latrines) par rapport à la norme (50/élèves). A cela s'ajoute la non séparation des toilettes entre les filles et les garçons montre une non prise en compte des besoins spécifiques des filles dans la construction des écoles. Les écoles ne disposent de blocs sanitaires sexo-spécifiques. Le niveau d'accès à l'électricité reste relativement faible (53,3%). A cela s'ajoute l'absence de bibliothèque. Du point de vue didactique, des problèmes sont également notés puisque les manuels scolaires sont insuffisants à tous les niveaux qui impactent négativement sur la qualité de l'enseignement.

L'accès aux TIC reste tout de même difficile pour l'ensemble des cycles d'enseignement de la commune au regard du manque d'équipement adéquat pour les besoins d'apprentissage. Il faut également souligner que seules 5 écoles élémentaires de la commune bénéficient de programme de cantine scolaire. Quant à la gouvernance scolaire à l'élémentaire, elle est assurée par des comités de gestion avec une forte présence des femmes dans la prise en charge des difficultés de l'enseignement primaire. Mais malgré cette remarquable mobilisation de la population locale, il n'est noté aucune intervention de migrants ou d'une quelconque association de ressortissants de la commune pour accompagner les établissements scolaires.

Du reste, il importe d'orienter les différentes interventions pour améliorer le processus enseignement apprentissage. La présence de cantines scolaire fonctionnelles, de même que des latrines séparées en quantité suffisante dans les écoles est devenue un enjeu majeur dans la réalisation de l'ODD 4.

De plus, les conditions d'apprentissages sont à améliorer avec la réalisation de mur de clôture pour certaines écoles, l'installation d'une bibliothèque et l'ouverture de cantines scolaires pour améliorer les taux de scolarisation et également lutter contre les problèmes de malnutrition.

2.1.1.1.3. L'Enseignement Moyen et Secondaire

La commune compte un collège d'enseignement moyen(CEM), érigé depuis 2018 en lycée. Ce tableau ci-dessus nous montre les caractéristiques du lycée :

Tableau N°7 : Situation du lycée de la commune de Lambaye

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre d'établissement	1
Effectif élèves	588garçons et 721 filles total : 1309
Nombre de classes	18
Présence clôture	1
Nombre de table bancs	400
Nombre enseignants	35
Présence Eau courante	1
Présence latrine	1

Éclairage établissement	1
Présence cantine	0

Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

La qualité de l’environnement du Moyen-Secondaire n’est pas des meilleures avec l’absence de bloc administratif, de salle informatique, de laboratoire et d’un gap d’onze (11) salles de classe. Sur le plan sanitaire, insuffisance criarde de latrine (1309élèves/ latrine) constitue un frein au bon déroulement des cours et pose un problème d’hygiène.

Tableau N° 8 : *Les indicateurs du lycée de la commune de Lambaye*

Indicateurs	Caractéristiques	Normes (MEN)
Population scolarisable	5699	
TBS	22,97	100%
Indice de parité F/G	1.23	1
Ratio élèves / classes	73	45 élèves/ classe
Ratios élèves / table-banc	3.27	2 élèves/table-banc
Ratio élèves/ box de latrine	1309	50 élèves/box de latrine
Accès aux équipements annexes	Éclairage 100% et eau 100%	

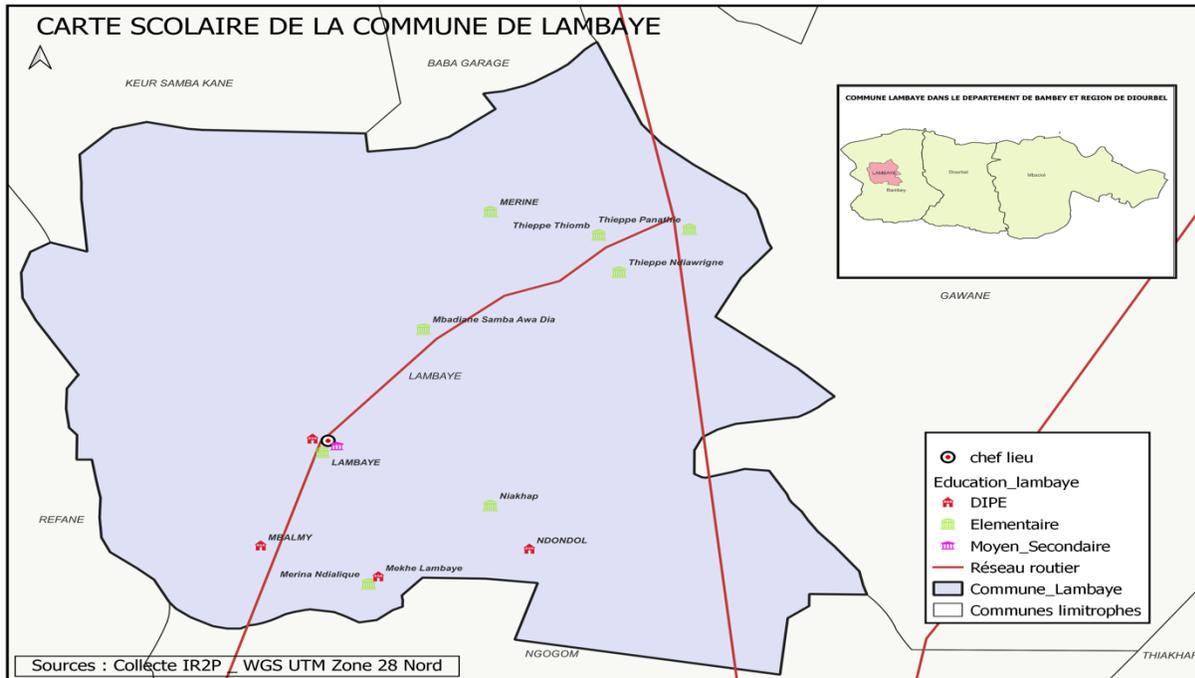
Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

Sur une population scolarisable de 5699 adolescents, le lycée en accueille 1309 soit un TBS de 22,97%. Ce faible taux traduit des efforts à faire pour assurer une meilleure transition et accompagner les filles dans l’achèvement du cycle secondaire.

Concernant la gouvernance, il existe un comité de gestion d’établissement dynamique. Les femmes sont présentes dans cette instance mais ne participent que rarement aux prises de décision. Toutefois, pour les rendre plus dynamiques, les acteurs doivent être renforcés en gestion

financière et administrative, en élaboration et gestion de projets et surtout dans la recherche de partenaires et de financements.

Carte N° 3 : Carte scolaire de la commune



2.1.1.1.4. La Formation Professionnelle

L’offre d’enseignement technique et professionnelle est inexistante dans la commune. Jadis, la commune de Lambaye était une des rares communes à être dotée d’un Centre Universitaire qui avait pour vocation la formation en administration et maintenance réseau informatique développement et administration d’application Web. Ce centre n’est plus fonctionnel. Toutefois, la proximité avec la commune de Bambey constitue une aubaine pour résorber la forte demande exprimée par une bonne frange de la population structurée en GPF et GIE. Par ailleurs, les ateliers d’artisans accueillent de nombreux apprentis qu’ils forment dans le temps pour disposer d’une main-d’œuvre abondante et faire face aux besoins élastiques du marché. Cependant, il n’est noté aucune unité artisanale de formation à la transformation des produits locaux. Ce qui aurait pu contribuer au renforcement du statut nutritionnel des populations.

2.1.1.1.5. L’Alphabétisation

Ce domaine commence à se développer dans la commune du fait de l’existence de projets et programmes d’alphabétisation des femmes et de jeunes.

2.1.1.2. L’enseignement non Formel

2.1.1.2.1. L’Enseignement Religieux

2.1.1.2.1.1. Les Daaras

Les écoles coraniques traditionnelles communément appelées ‘Daaras’ sont développées dans la commune et comptent dix-neuf (19) dans les villages de Mbouso, Diama Thiade, Diokane, Keur Samba Gaye, Mékhé, Thiépp, Mbadiane Samba, Ndiagne, Maka Tassar, Darou Ndiaye, Lambaye, Keur Segue Ndiaye, Dagaye Toure, Merina Ndialigué, Ndiaga Lambaye Niakhap, Tougouthie Lambaye, Mbadiane Gora et Kalom.

La population des enfants qui les fréquente est de l’ordre de mille neuf cent soixante-trois (1963). Les résultats de la collecte des données des ‘Daaras’ effectuée dans le cadre de l’élaboration du Plan de développement communal se présentent ainsi qu’il suit :

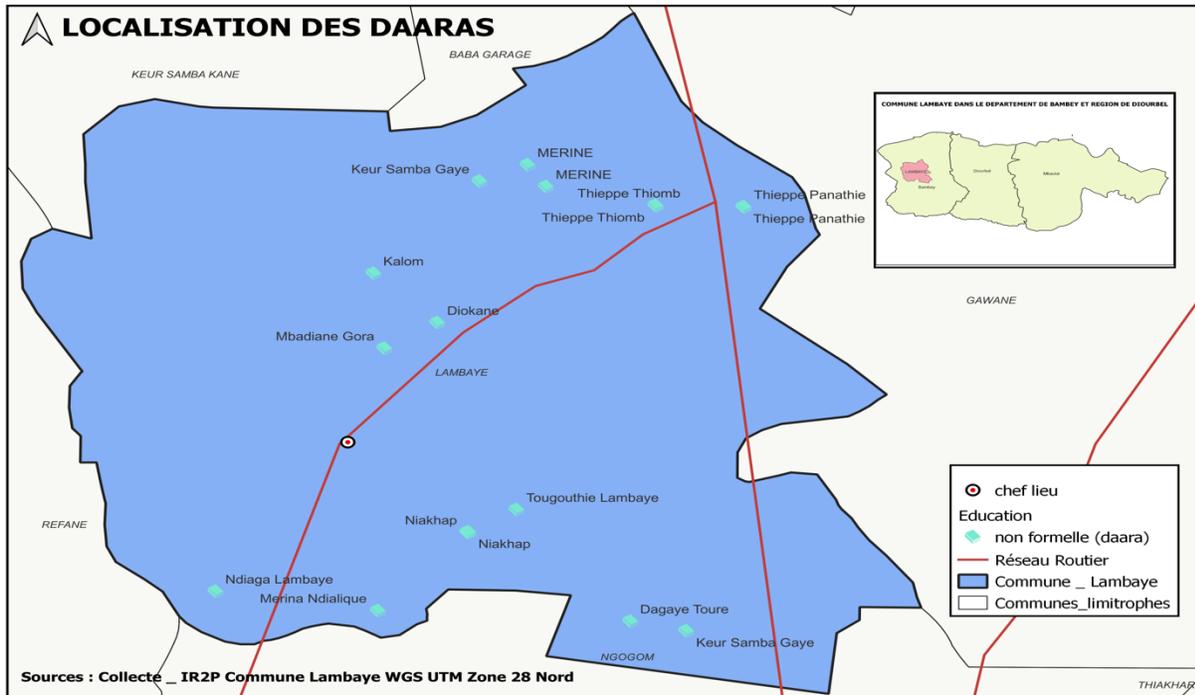
Tableau 9 : *Situation des Daaras*

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre Daaras	19
Effectif élèves	919 Garçons, filles 1044, total 1963
Nombre enseignants	57
Eau	12/19
Toilette	Inexistante
Électricité	Inexistante

Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

Les principales difficultés de ces écoles coraniques sont relatives à la promiscuité, au manque d’eau, à l’inexistence de soins, de latrine, d’électricité et la non prise en charge sanitaire des apprenants. Généralement l’environnement des Daaras est caractérisé par une précarité notoire des conditions d’apprentissage. Cette précarité est combinée avec des difficultés liées à leur restauration. En ce sens, les marabouts ne bénéficient d’aucune aide et prennent en charge l’alimentation des apprenants internes avec leurs maigres moyens. Des efforts conséquents devraient être faits pour l’accès aux commodités (eau, électricité, toilettes).

Carte N° 1 : *Localisation des Daaras*



2.1.1.2.1.2.L'Enseignement Arabo-arabe

Il est constitué principalement des établissements scolaires Al Azar, créés par Serigne Mourtalla Mbacké Ibnou Cheikhoul Khadim. Ils proposent un enseignement religieux associé à un cursus général. A cet effet, ils constituent de véritables passerelles entre le système d'enseignement public classique et le système d'enseignement arabo islamique. Ce sont des écoles privées mais le paiement est très allégé entre 1500 et 2000 FCFA, une volonté du fondateur pour appuyer l'éducation islamique. A cet effet, l'enseignement arabe est très développé dans la commune de Lambaye qui compte onze (11) élémentaires, deux (2) CEM et un (1) lycée Al Azar. La population des enfants qui fréquentent ces écoles est de l'ordre de mille sept cent vingt-neuf (1729). Ces enfants ont la moyenne d'âge comprise entre 5 et 18 ans.

▪ L'enseignement Arabo-arabe Primaire

Les écoles primaires Al Azar marquent leur présence au sein de la commune qui en compte onze (11). La population des enfants qui fréquentent ces écoles est de l'ordre de mille deux cent cinquante un (1251). Les enfants ont la moyenne d'âge de 5 à 10 ans et sont quasiment originaires du département de Bambey.

Tableau N°10 : Situation des élémentaires arabes de la commune de Lambaye

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre établissement	11
Effectif élèves	609garçons et 642 filles total : 1251
Nombre de classes	20
Présence clôture	5
Nombre de table bancs	199
Nombre enseignants	49
Présence Eau courante	9
Présence latrine	9
Éclairage établissement	3
Présence cantine	0

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

Tableau N° 11 : Les indicateurs des élémentaires arabes de la commune de Lambaye

Indicateurs	Caractéristiques	Normes (MEN)
Indice de parité F/G	1,05	1
Ratio élèves / classes	62.55	45 élèves/ classe
Ratios élèves / table-banc	6.29	2 élèves/table-banc
Ratio élèves/ box de latrine	139	50 élèves/box de latrine
Accès aux équipements annexes	Éclairage 27% et eau 82%	

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

Il est noté une pléthore d'élèves qui s'assoient à plus de 6 par table, sans compter les élèves qui utilisent des rudimentaires pour s'asseoir. Ceci s'explique par le fait que les établissements Al Azar absorbent un nombre important d'élèves à savoir 32% des élèves primaires d'où leur importance dans le système éducatif dans la commune de Lambaye. Néanmoins, la qualité de l'offre à l'élémentaire revêt un caractère peu satisfaisant eu égard à l'insuffisance du mobilier, de classes, de tables banc, de latrines et de matériels didactiques. Quant à la gouvernance scolaire à

l'élémentaire, elle n'est pas encore initiée dans ces établissements. Aussi ils ne bénéficient pas de programme de cantine scolaire. Cela explique en partie le fait que le taux de déperdition avoisine les 5% et que certains parents préfèrent attendre jusqu'à ce leurs enfants atteignent l'âge de 8 voire 9 ans pour les inscrire.

▪ **Le Cycle Moyen-secondaire Arabo-arabe**

La commune compte deux (2) CEM et un (1) lycée privés arabes (Al Azar) dans le village de Mékhé. Ces derniers enrôlent un effectif de 478 élèves soit 26% du cycle moyen secondaire. Seuls dix (10) villages proches sur les 52 ont un accès à ces établissements soit un taux de 28% car les autres très éloignés. Ce faible taux d'accès traduit un besoin de construction de nouveaux collèges d'enseignement moyen arabe pour booster la couverture en infrastructure et assurer la transition entre l'élémentaire arabe et le moyen dans ces zones. Les enfants qui fréquentent ces établissements ont la moyenne d'âge comprise entre 12 à 18 ans.

Tableau N° 12 : Situation des CEM et du lycée arabes de la commune de Lambaye

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre d'établissement	3
Effectif élèves	190 garçons et 288 filles total : 478
Nombre de classes	17
Présence clôture	2
Nombre de table bancs	140
Nombre enseignants	18
Présence Eau courante	3
Présence latrine	2
Éclairage établissement	2
Présence cantine	0

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

Tableau N° 13: Les indicateurs du lycée et CEM arabe de la commune de Lambaye

Indicateurs	Caractéristiques	Normes (MEN)
Indice de parité F/G	1.52	1

Ratio élèves / classes	28	45 élèves/ classe
Ratios élèves / table-banc	3.4	2 élèves/table-banc
Ratio élèves/ box de latrine	239	50 élèves/box de latrine
Accès aux équipements annexes	Éclairage 100% et eau 100%	

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

D’après ce tableau, presque deux fois plus de filles fréquentent l’école arabe que les garçons. De ce fait, on peut affirmer que la sensibilisation sur la scolarisation des filles semble bien perçue dans l’enseignement arabe. L’insuffisance notoire de tables banc et de latrines rend la qualité de l’offre peu satisfaisante. Des efforts doivent être faits dans ce sens.

Globalement le système scolaire de la commune s’offre de déperdition scolaire liée à l’appartenance des 19 parcs Lambaye Dakar à la commune. Chaque rassemblement qui regroupe les jeunes de la commune à ceux venant de ces dits parcs (retour Magal, Tabaski, chant religieux...etc.), occasionne la démission des élèves.

Carte N° 4 : Localisation des Ecoles Al Azar

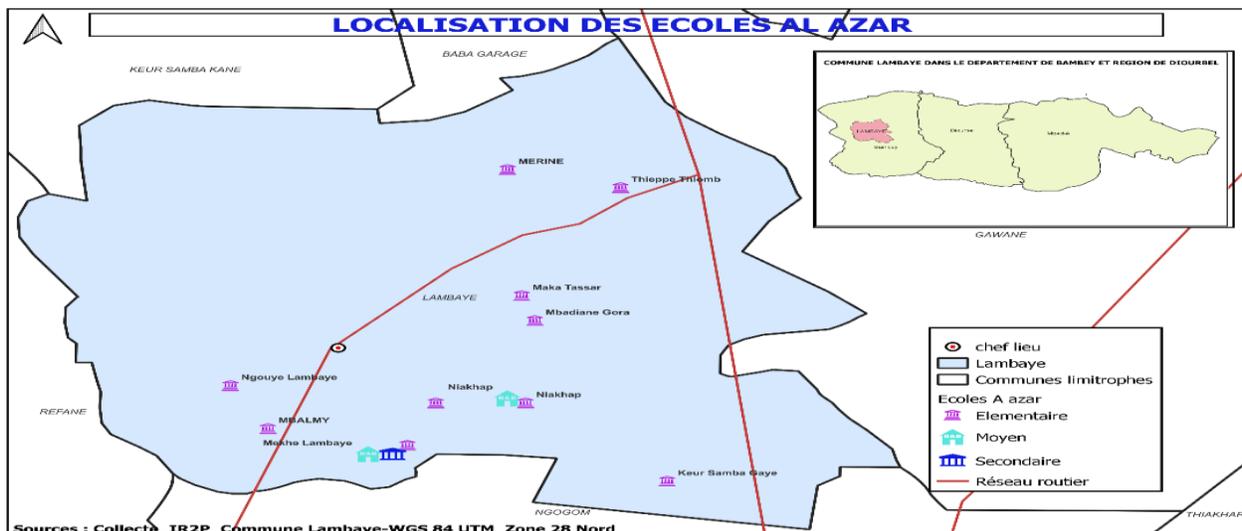


Tableau 14 : Atouts/contraintes et hypothèses de solutions du secteur de l’éducation

Potentialités	Contraintes	Actions Préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Importance de la population scolarisable (40,8%) ; ▪ Engagement des enseignants ; ▪ Grand effectif d'enfants enrôlés par les « Daara » ; ▪ Grand effectif enrôlé par les écoles arabes AL azar ▪ Importante offre en infrastructures scolaires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 cases des tout-petits ; ✓ 15 écoles ; ✓ 1 lycée ; ✓ 11 écoles arabes, ✓ 1 lycée arabe ✓ 2 CEM arabes ▪ Volonté politique nationale pour la modernisation des Daaras ▪ Gouvernance scolaire assurée par des CGE et CODEC dynamiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse des effectifs surtout pour les 0- 5ans et les 12-18 ; ▪ Travail des enfants dans les parcs Lambaye ; ▪ Mariage précoce des jeunes filles ; ▪ Difficulté d'enrôlement des enfants scolarisables ; ▪ Difficultés financières des maîtres coraniques à subvenir aux besoins des apprenants ; ▪ Absence de partenaires pour appuyer les Daaras et les écoles arabes AL Azar ▪ Cases des tout-petits sous équipées ; ▪ Faible capacité d'accueil de l'élémentaire et du moyen ; ▪ Insuffisance de salles de classe ; ▪ Huit (8) écoles élémentaires non clôturées ; ▪ Insuffisance de blocs d'hygiène au niveau des écoles élémentaires, CEM, lycée, daaras et Al Azar ; ▪ Insuffisance d'équipements annexes dans le lycée ; ▪ Insuffisance de programme de cantine scolaire dans tous les 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Généraliser la modernisation des écoles coraniques ; ▪ Sensibiliser les familles et les acteurs sur l'enrôlement et le maintien des élèves à l'école ; ▪ Mettre en place un système de transport des élèves ; ▪ Installer des cantines scolaires ; ▪ Mettre en place des clubs ado-jeunes dans les écoles ; ▪ Éradiquer les abris provisoires ; ▪ Doter les écoles en latrines séparées (garçons-filles) ; ▪ Renforcer la dotation en tables bancs ; ▪ Doter les écoles de matériels informatiques ; ▪ Promouvoir le partenariat ; ▪ Construire ou mettre en

	<p>cycles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de blocs administratifs et de bibliothèques fonctionnelles dans l'élémentaire et le moyen ; ▪ Inexistence de matériels et de Salles informatiques ▪ Insuffisance des rampes d'accès. 	<p>place une bibliothèque numérique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire de nouveaux CEM, écoles élémentaires et cases des tous petits.
--	--	---

Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

2.1.2. La Sante et l'Action Sociale

2.1.2.1. La Sante

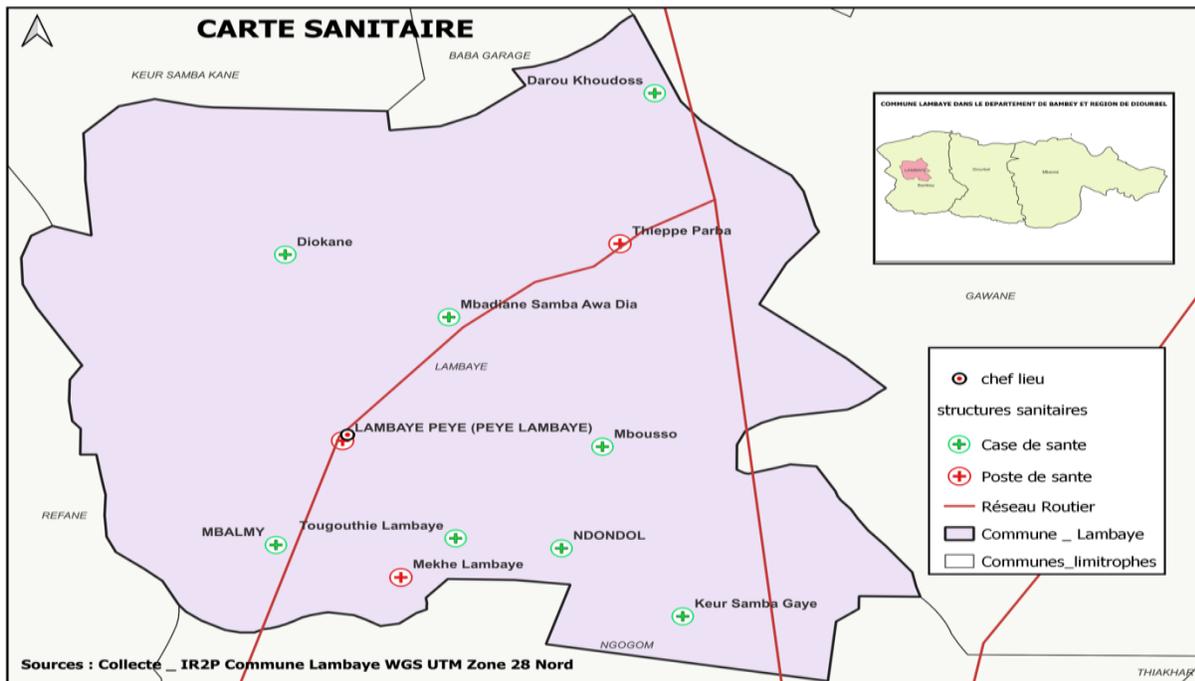
Au Sénégal, particulièrement dans les zones rurales, l'enjeu majeur est de garantir l'offre de soins de proximité au profit des couches les plus vulnérables (femmes et enfants). Il s'agit de faire en sorte qu'au moins une bonne couverture géographique des structures de santé soit assurée.

Dans la commune de Lambaye, l'éloignement des structures sanitaires favorise par endroit le non-respect du calendrier de consultation pré et post natal avec comme corollaires les accouchements à domiciles des femmes. Ceci peut constituer aussi un obstacle pour la vaccination complète des enfants de 0 à 5 ans. A cela il faut ajouter l'insuffisance d'équipements et de moyens logistiques des structures sanitaires.

Sur le plan sanitaire, la commune de Lambaye compte trois (3) postes de santé (Lambaye, Mékhé et Thiépp) et dix (10) cases de santé (Ndolndol, Diokane, Mbouso Ndir, Keur Samba Gaye, Mbadiane S Awa, Ndiarga, Darou Thiaw, Mbalmy, Thougouthie Lambaye) qui sont occasionnellement fonctionnelles lors des stratégies avancées intégrées vaccination-consultations.

Le personnel médical est composé de trois (3) infirmiers chefs de poste, d'une (1) sage-femme d'état (SFE), de huit (8) matrones et de six (6) ASC (agents de santé communautaire) qui s'appuient sur un personnel de soutien composé notamment de « Badiénu Gokh » et de relais qui s'activent dans le domaine de l'IEC/CC.

Carte 5 : *Carte sanitaire de la commune*



Relativement au rayon d'accès de 5 km, seuls 21 villages sont couverts par les trois postes de santé, soit un taux de couverture de 40,3%. Ce faible taux d'accès appelle le conseil municipal à des efforts supplémentaires pour améliorer l'accès aux services sanitaires.

Tableau N° 15 : Situation des indicateurs sanitaires

Indicateurs	Normes (Oms)	Caractéristiques
Ratio Poste /Population	1/5.000 à 10000 habitants	1 poste /12278habitants
Ratio ICP/Population	1/5.000 habitants	1infirmier /12278 habitants
Ratio sage-femme/ FAR	1/ 6.000 FAR	1 SFE/9213FAR

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

Comparé aux normes de l'OMS qui préconisent un poste de santé pour 5 000 à 10 000 habitants, le ratio sanitaire dans la commune, évalué à 12278 habitants pour le poste, reste en deçà de la règle ; d'où un gap de (02) postes de santé à résorber. Également, par rapport à la population affectée au ICP : 12278 habitants, la commune enregistre un besoin de quatre (04) infirmiers chef de poste. Le ratio sage-femme d'État qui devait être dans les normes 1/6000FAR se retrouve avec 1/9213, de ce fait, la commune se retrouve un gap d'une sage-femme. La population (36 836) de

la commune est en dessous de la norme OMS (50000 habitants) pour un centre de santé et en dessus de celle d'un poste de santé, d'où la nécessité pour la commune d'aller dans le sens de la mise en place d'un centre de santé pour répondre plus efficacement aux besoins de santé des populations.

Ce déficit du personnel qualifié, combiné à la forte fréquentation des structures de santé (en moyenne cinquante (27) patients par jour adultes et 20 pour les enfants) réduit considérablement le niveau de satisfaction des patients vis-à-vis du service.

Par ailleurs, malgré le faible taux de couverture des infrastructures sanitaires, l'intervention des « Badianou gokh » et relais sanitaires dans la sensibilisation et le suivi, a contribué à améliorer les taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié (à plus de 90%), d'achèvement de consultations pré natales qui est de plus de 60% et de couverture en Consultations Post natales (95%).

La commune enregistre tout de même pour ces indicateurs, des gaps respectifs de 10% et 40% par rapport aux objectifs visés par l'Etat du Sénégal. Ces manquements s'expliquent entre autres, par le manque d'autonomie sociale et financière des femmes mais également une certaine pesanteur socioculturelle.

Bilan épidémiologique :

L'analyse de la situation épidémiologique de la commune révèle des infections respiratoires aiguës, des maladies diarrhéiques et des infections dermatologiques aiguës. Ces pathologies demeurent encore préoccupantes chez les enfants 0-5 ans reçus en consultation.

Sous l'angle des performances nutritionnelles, 6% des enfants sont atteints de malnutrition aiguë, un score qui place la commune de Lambaye parmi les moins performantes du département de Bambey, dans la réalisation des objectifs de l'Etat fixés à moins de 5% chez les enfants de 0-5 ans.

La commune compte dix-neuf (19) dans les postes (Lambaye et Mékhé) sites couverts par les services de nutrition. Ce qui s'est traduit par une faible fréquence des offres de services nutritionnels pour les enfants de 0 à 23 mois. Par conséquent, au premier trimestre de l'année 2022, plus de 40% de ces enfants ont bénéficié de surveillance nutritionnelle mensuelle (SPC) : un taux très faible comparé à l'objectif de l'Etat (90%).

Le premier facteur de malnutrition le plus partagé est la modicité des moyens : la majorité des cas de malnutrition déclarés viendraient de ménages qui peinent à joindre les deux bouts. L'insuffisance des infrastructures sanitaires, l'enclavement de certaines localités ainsi que les difficultés d'accès aux légumes sont autant de facteurs de la malnutrition.

La gouvernance du secteur de la santé est du ressort d'un Comité de Développement Sanitaire (CDS), organe d'appui et de contrôle du fonctionnement de la structure sanitaire. Il assure la gestion, l'entretien de l'infrastructure et la sensibilisation des populations.

Il importe de souligner l'intervention des partenaires comme le PRN dans la santé nutritionnelle des enfants de 0 à 23 mois.

2.1.2.2. L'action Sociale

L'action sociale en faveur des couches vulnérables reste un enjeu de taille pour la commune. Au premier rang des défis à relever se trouve la prise en charge de la petite enfance et des personnes vivant avec un handicap.

La commune de Lambaye s'est également distinguée par :

❖ La faible prise en charge de la petite enfance

Elle est marquée par une offre pas du tout satisfaisante ressources éducationnelles avec seulement quatre (4) cases des tout-petits. En effet, deux des cases des tout-petits sont logées dans des écoles élémentaires. Ces structures évoluent dans un environnement peu reluisant (exiguïté, insuffisance de commodités) et sont sous-équipées.

A cela s'ajoutent la faiblesse du taux d'achèvement, les abandons précoces et le nombre important d'enfants en situation de sous-scolarisation. Ce qui contribue à réduire les opportunités d'autopromotion. La construction de cases des tout-petits permettrait d'assurer un développement intégré adéquat de la petite enfance.

❖ Le renforcement du pouvoir économique de la femme.

Les femmes s'activent dans différents domaines de promotion socioéconomique tels que le maraichage, la transformation de produits agricoles, le commerce pour ne citer que ceux-là.

Au plan politique, elles sont bien représentées dans les instances de décisions et tentent tant bien que mal d’influer les politiques publiques dans le sens d’une meilleure prise en compte de leurs intérêts et priorités. Au niveau du conseil municipal, elles sont aussi représentées que les hommes et figurent dans le bureau municipal.

Sur le plan économique, elles sont présentes dans tous les secteurs clés et font preuve de leur dynamisme à titre individuel ou dans le cadre de leurs organisations. Elles se sont regroupées en OCB (37 GPF avec 2210 membres et 41 GIE avec 1696 membres) qui travaillent presque sur les secteurs de développement de la commune. A ce titre, elles participent à des sessions de formation animées par l’ANCAR portant sur la transformation céréalière, l’embouche, le maraichage etc.

❖ Une faible prise en charge des personnes vivant avec un handicap.

La situation des personnes vivant avec un handicap est marquée surtout par l’absence de politiques inclusives tendant à leur faciliter l’accès aux ressources et à développer leurs capacités d’autopromotion. Les handicapés rencontrent ainsi plus de difficultés dans l’accès aux infrastructures. La quasi absence de rampe d’accès au niveau des équipements et infrastructures sociaux de base en est une parfaite illustration.

Tableau N° 16 : Diagnostic du secteur de la santé et de l’action sociale

Potentialités	Contraintes	Actions Préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de trois (3) poste de santé ; (Lambaye, Mékhé et Thieppe) ; ▪ Existence de dix (10) cases de santé ; ▪ Disponibilité d’un personnel de santé ; 	<ul style="list-style-type: none"> Vétusté des structures sanitaires particulièrement le poste de santé de Thiépp ; ▪ Insuffisance du personnel soignant qualifié ; ▪ Faible taux de couverture des villages en infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité du plateau technique des structures de santé ; ▪ Promouvoir la CMU ; ▪ Réhabiliter le poste de santé de Thiépp; ▪ Ériger le poste de sante de Lambaye en centre de santé ▪ Réhabiliter la maternité ; ▪ Réhabiliter le logement sage-femme ; ▪ Doter le poste de santé d'une ambulance 4*4 ;

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamisme du comité de santé ; ▪ Disponibilité régulière de médicaments ; ▪ Existence d'une Mutuelle de santé ; 	<ul style="list-style-type: none"> sanitaires ; ▪ Faible motivation du personnel communautaire ; ▪ Insuffisances d'ambulance, de poste de santé ▪ Les personnes handicapées non concernées par la politique de subvention ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire 2 nouveaux postes de santé ; ▪ Revitaliser les cases de santé ; ▪ Plaidoyer une motivation considérable du personnel de santé communautaire ; ▪ Former le personnel communautaire des cases de santé ; ▪ Construire un centre de formation et de réinsertion sociale à Lambaye ;
---	---	---

Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

2.1.2.3.L’Hydraulique et l’Assainissement

2.1.2.3.1. L’Hydraulique

La commune de Lambaye dispose d’un riche patrimoine hydraulique composé de neuf (09) puits-forages et six (06) forages (Ndiagne, Lambaye, Mekhé, Thiépp, Diama Thiade et Merina DIOP) dont trois (3) fonctionnels, les autres sont très chargés en sel ce qui n’encourage pas la pratique du maraichage dans ces localités.

Carte N° 6 : *Répartition spatiale des infrastructures hydrauliques*

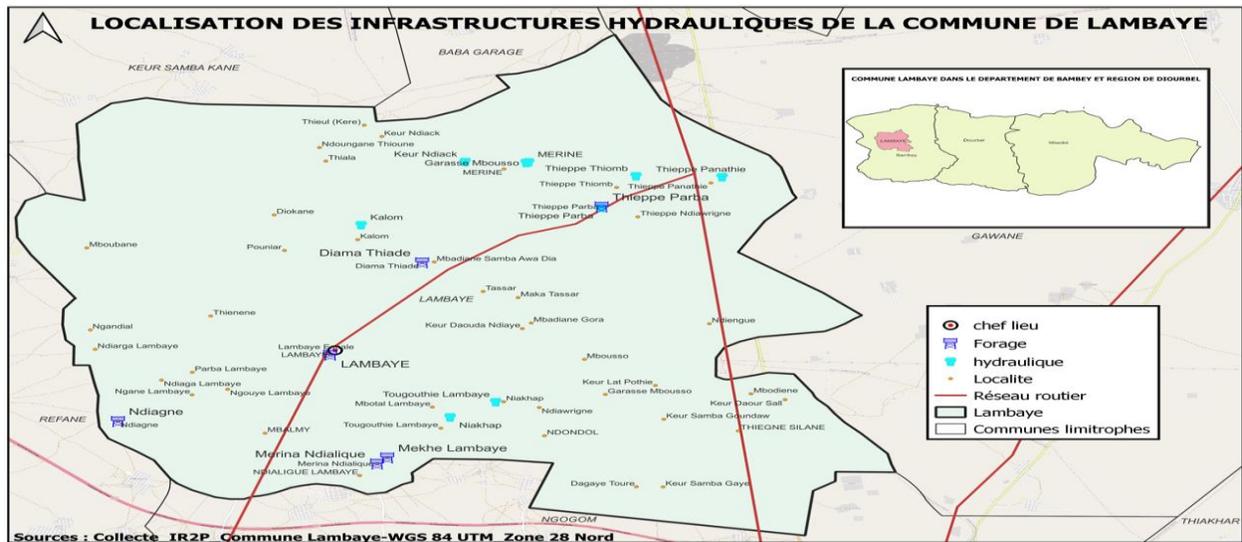


Tableau N° 17 : Diagnostic du secteur de l’hydraulique

Potentialités	Contraintes	Actions Préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d’approvisionnement en eau potable très dense ; ▪ Réseau hydrographique important ; ▪ Forte polarisation des forages de la Commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perturbation dans la distribution de l’eau ; ▪ Eaux souterraines chargées en gaz ; ▪ Taux élevé de salinité des forages de Thiépp, Mérina Diop et de Diama Thiade ; ▪ Difficultés de gestion ; ▪ Réalisation anarchique d’ouvrages hydrauliques (menace à la nappe phréatique) ; ▪ Insuffisance branchements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer une unité de potabilisation ; ▪ Revoir la structuration des comités de gestion/ASUFOR ; ▪ Appliquer la nouvelle réforme de gestion des forages ruraux ; ▪ Appliquer les normes du Code de l’eau ; ▪ Élargir l’accès aux branchements sociaux ; ▪ Sensibiliser la population aux modalités d’accès aux branchements sociaux ; ▪ Suivre les dossiers de demande de branchements sociaux ; ▪ Construire de nouveaux forages ; ▪ Étendre du réseau d’eau à travers

	sociaux ; ▪ Insuffisance de forages ; ▪ Tariessement des puits.	les forages existants ; ▪ Respecter les normes de pompage.
--	---	---

Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

2.1.2.3.2. L’Assainissement :

La Commune de Lambaye ne dispose pas d’un Plan Local d’Hydraulique et d’Assainissement (PLHA) qui pourrait permettre d’établir le diagnostic du secteur et évalue les besoins. De plus, elle ne dispose d’aucun système de collecte et de ramassage des ordures. Aussi, dans aucun village on ne trouve un site de dépôt collectif des ordures. On a aussi noté l’inexistence d’un réseau d’évacuation des eaux usées et pluviales. Cette situation pousse les populations à déverser les ordures ménagères et les eaux usées dans la nature et autour des lieux d’habitation, ce qui contribue à augmenter la pollution. La prolifération des déchets, surtout plastiques, est un des premiers constats du visiteur à Lambaye. L’une de ses conséquences les plus terribles reste sans doute la mortalité du bétail divagué suite à la consommation du plastique. Toutefois, conscient de cet état de fait et des risques environnementaux encourus, des efforts sont consentis par l’équipe municipale et la population communale pour lutter contre l’insalubrité avec l’organisation « set sétal » dans les différents villages de la Commune. Dans la même lancée, le conseil municipal est en train de réfléchir sur la mise en place d’un système communautaire de collecte et de ramassage des ordures impliquant les jeunes et les GPF, la création d’une unité polyvalente de tri et de valorisation des déchets et la redynamisation du FERA dans les activités de nettoyage.

Tableau N° 18 : *Diagnostic du secteur de l’Assainissement*

Atouts	Contraintes	Solutions Préconisées
--------	-------------	-----------------------

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de partenaires nationaux dans la réalisation de latrines ; ▪ Disponibilité de ressources humaines et lieu de formation ; ▪ Espace disponible pour la gestion des déchets ▪ Investissements humains pour lutter contre l'insalubrité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de latrine dans les villages ; ▪ Absence de système d'évacuation des eaux de pluies ▪ Absence de système de gestion des ordures ménagère ▪ Faiblesse du niveau d'assainissement de la Commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un programme de construction de latrines dans les villages ; ▪ Mettre en place un réseau d'assainissement ; ▪ Mettre en place un système de gestion des ordures.
---	--	--

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

2.1.2.4. La jeunesse, le sport et la culture

Le Sénégal s'est engagé dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable dont « promouvoir une croissance durable et inclusive, l'emploi et le travail décent pour tous » (ODD 8). En outre, l'emploi et l'employabilité de la jeunesse sénégalaise constituent un enjeu de stabilité socio-économique évoqué dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Dans la commune de Lambaye, la jeunesse représente une catégorie la plus représentative. En effet, la tranche d'âge (15 - 35 ans) représente 30,6% de la population communale. Les jeunes sont généralement organisés sous des formes diverses : groupes de classes d'âge, GIE et des Associations sportives et culturelles (ASC) qui s'adonnent à des activités de vacances, d'investissements humains et de production agricole. Aussi, existe-t-il une commission jeunesse, présidé par un jeune, au niveau du conseil municipal. Cela traduit un réel enjeu de l'emploi de cette catégorie eu égard aux différentes niches d'emploi que regorgent la commune dans les domaines suivants : (agriculture, élevage, commerce).

Dans la commune, il n'existe aucune infrastructure de jeunesse (Foyer socio-éducatif, espace jeunes, centres de formation professionnelle, stade), ou de culture car le secteur n'enregistre pas d'investissements conséquents. Dès lors, on peut bien parler de l'inexistence de cadre favorable à l'épanouissement des jeunes.

Toutefois, certains d'entre eux ont bénéficié des formations sur les techniques de production avicole et d'autres ont bénéficié d'une formation et d'un financement dans le cadre du programme Agri jeunes. En plus, dans le cadre du programme « Xeyu Ndaw yi », des jeunes ont pu être recrutés. Ceci traduit les efforts de l'Etat pour accompagner les jeunes même si ces derniers restent confrontés à des difficultés.

Néanmoins, pour une meilleure amélioration de la pratique sportive et culturelle, un accent particulier devrait être mis dans la construction d'infrastructures adaptées à l'encadrement et à l'épanouissement des jeunes de la commune.

Tableau19 : Atouts, contraintes et hypothèse de solutions du secteur de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Potentialités /Atouts	Contraintes	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion importante des jeunes ; ▪ Volonté de la commune à promouvoir et développer des activités culturelles et sportives ; ▪ Conseil communal de la jeunesse (CCJ) ; ▪ Présence de jeunes diplômés en quête d'emploi ; ▪ Prépondérance d'activités professionnelles à caractère informel ; ▪ Existence de structures de l'Etat pour la formation professionnelle et entrepreneuriat des jeunes et des femmes (3FPT, ONFP, DER, PSEJ, ESPACE SERVICES, CDEPS au niveau du département...). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'encadrement technique des jeunes ; ▪ Insuffisance d'espace agricole pour les jeunes ; ▪ Absence de reconnaissance juridique des structures de la jeunesse (ASC, Association), ▪ Manque d'initiative dans le domaine culturel ; ▪ Manque d'investissements considérables dans le secteur de la culture ; ▪ Insuffisance des infrastructures de jeunesse, des sports et de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un fonds communal de soutien pour l'entrepreneuriat des jeunes ; ▪ Recenser, former et accompagner les jeunes ; ▪ Aménager des périmètres communaux pour les jeunes ; ▪ Doter les ASC de moyens ; ▪ Accompagner des acteurs culturels dans la promotion du secteur ; ▪ Augmenter les investissements accordés au secteur ; ▪ Construire et aménager un foyer des jeunes ; ▪ Construire de nouvelles

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d’ASC ▪ Existence de (01) terrains aménagés ▪ Existence de cérémonies religieuses pratiquées dans tous les villages. 	<p>la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de l’accompagnement dans le secteur de la jeunesse, des sports et de culture. 	<p>infrastructures ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l’accompagnement des acteurs.
--	--	--

Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

2.1.2.5.L’urbanisme, l’habitat et le cadre de vie

Avec l’avènement de l’Acte 3 de la décentralisation, l’urbanisme, l’habitat et le cadre de vie jouent un rôle important dans les nouvelles fonctions de la commune Lambaye avec ses 52 villages.

2.1.2.5.1. L’urbanisme et l’habitat

La commune de Lambaye ne disposant pas de plan d’occupation des sols, garde néanmoins des atouts dans ce domaine à savoir : l’existence de terres habitables, la propension croissante des populations à améliorer leur cadre d’existence qui favorise de plus en plus son urbanisation.

2.1.2.5.2. Le Cadre de vie

Avec le déficit d’infrastructures et d’équipements, l’organisation de l’occupation de l’espace dans la commune donne encore des possibilités pour l’amélioration de son cadre de vie tout en répondant à certains effets du changement climatique.

Cependant, la résolution des problèmes liés aux tas d’immondice perceptibles en plusieurs endroits de la commune reste un défi à relever pour les élus et les populations. Dans ce sens, des initiatives sont à entreprendre par la commune pour la création d’une décharge d’ordures maîtrisée.

Tableau N° 20 : *Diagnostic du secteur l’Habitat et du Cadre de vie*

Potentialités	Contraintes	Actions Préconisées
---------------	-------------	---------------------

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un plan de lotissement ; ▪ Habitat moderne dans la plupart des villages ; ▪ Un cadre de vie marqué par un éclairage public fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de projet de lotissement d'envergure communale ; ▪ Défaillance de l'éclairage public ; ▪ Absence de décharge autorisée ; ▪ Prolifération des déchets plastique ; ▪ Absence d'espaces verts. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer un plan de lotissement communal d'envergure ; ▪ Améliorer la qualité de l'éclairage public ; ▪ Encourager l'utilisation du solaire photovoltaïque ; ▪ Créer des espaces verts ; ▪ Assurer la maintenance des lampadaires ; ▪ Faire des extensions du réseau électrique ; ▪ Électrifier les villages non desservis ; ▪ Installer un système de ramassage des ordures ménagères dans la Commune de Lambaye; -Acquérir une benne tasseuruse ; -Aménager une décharge régulière ; -Construire une unité de recyclage des déchets ou ordures.
---	---	---

Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

2.1.2.6. L'environnement et le changement climatique

Avec les rares initiatives de reboisement et autres actions de préservation dans la commune et l'existence d'une unité industrielle (phosphate) contribuent à exposer la commune aux risques directs liés à l'environnement. Dans ce cadre, du fait du changement climatique, la commune est sous la menace de divers risques et catastrophes (hausse des températures et acidité de l'eau, ...).

Aujourd'hui, force est de reconnaître que les moyens limités de la commune n'ont pas permis jusqu'ici d'apporter des solutions significatives aux différents effets du changement climatique que subit la commune. Pour renverser cette tendance, il faut au-delà de l'appui des partenaires techniques et financiers, la mobilisation des acteurs

Dans l'environnement et le changement climatique, on identifie, en termes d'atouts, de contraintes et solutions préconisées les éléments ci-dessous :

Tableau 21 : *Atouts, contraintes et hypothèses de solutions du secteur l'environnement.*

Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
---------------	-------------	-------------------------

<p>Existence de ressources naturelles dans la commune</p> <p>Présence de ressources humaines dans la commune</p>	<p>-Dégradation progressive des ressources naturelles</p> <p>-Insuffisance des moyens financiers de la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - -Créer des pépinières communautaires ; - -Organiser des campagnes de reboisement périodique ; - -Réaliser des réserves pour la préservation de l’environnement (mis en défens, bois villageois, ...) ; - Mobiliser les acteurs dans les questions liées aux changements climatiques ; - -Recherche de partenaires techniques et financiers.

***Source :** Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

2.2. LE PROFIL ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

2.2.1. LES SECTEURS PRODUCTIFS

2.2.1.1.L’Agriculture

L’agriculture est à bien des égards la principale activité socio-économique de la commune et occupe plus de 80% de la population active. C’est essentiellement une agriculture de subsistance qui reste encore peu mécanisée. En effet, à l’exception de l’arachide commercialisée pour la transformation industrielle ou comme semences, les autres cultures sont vivrières (mil, sorgho) et servent à l’autoconsommation des ménages. L’arachide procure aux ménages l’essentiel de leurs revenus monétaires agricoles. Elle est pratiquée principalement sous pluie même si on note actuellement quelques tentatives de l’agriculture maraîchère. L’agriculture repose sur un ensemble de facteurs de production dont les plus déterminants sont les sols et l’eau pluviale d’une part, les équipements et les intrants d’autre part.

A. Les facteurs de production

▪ Le Matériel agricole

Le matériel agricole est jugé insuffisant et vétuste. Quant au petit matériel, il est moins coûteux pour les paysans et est souvent renouvelé. Le matériel de culture attelé, qui pour la plupart date des années 70, est très rarement renouvelé car onéreux par rapport au pouvoir d’achat des

paysans. Ces derniers assurent quand même régulièrement leur entretien pour pouvoir assurer l'exécution des tâches agricoles.

- **Les semences**

Malgré la préoccupation des paysans de disposer à temps des semences de qualité et quantité suivantes et les nombreux efforts consentis par le gouvernement à travers des projets et programmes, le problème persiste et sa résolution s'avère urgente pour les agriculteurs. En effet une difficulté d'approvisionnement surtout en semences d'arachide est notée dans la commune. La commune reçoit chaque année depuis 2005, 80 Kg de coque d'arachide, qui reste très insuffisante au regard de l'évolution de la population qui passe de 27 000 habitants en 2005 à 36 836 en 2021.

- **La Fertilisation des sols**

L'appauvrissement progressif des sols est aujourd'hui une des contraintes majeures de l'agriculture. La surexploitation des sols, la monoculture arachidière et la difficulté d'accès en quantité suffisante des fertilisants sont les résultants.

- **La maîtrise de l'eau**

L'agriculture dépende presque totalement de la pluviométrie, très irrégulière dans sa répartition. Les principales spéculations en culture de sous-pluie sont le mil, l'arachide, le niébé et le sorgho. Les superficies emblavées sont d'années en années réduites en raison des incertitudes de récolte. En effet, l'arrêt très propice des pluies et les dégâts causés par les dépravateurs compromettent dangereusement les chances de récoltes.

- **La main d'œuvre**

Elle est essentiellement locale et familiale avec une participation plus active des femmes et des enfants à cause du flux important de l'exode rural des jeunes et de certains adultes. Pour combler le déficit, quelques rares exploitations font recours à la main d'œuvre étrangère.

B. La Commercialisation

La commercialisation des produits agricoles se fait généralement dans les marchés hebdomadaires (loumas). Les principaux lieux de commercialisation sont les loumas de Bambeï sérère (lundi), de Lambaye, de Bambeï commune, vendredi de Gawane, Mercredi de Babagarage, Samedi de Touba Toul et les marchés de Touba. Face au désengagement de l'Etat

dans la commercialisation de l'arachide, entraînant la suppression de la plupart des points de collecte des coopératives, les agriculteurs sont laissés à la merci des intermédiaires et spéculateurs. Ainsi, l'insuffisance de magasins de stockage et le manque de moyens financiers permettant aux producteurs d'échanger entre eux font qu'ils sont souvent obligés de vendre leurs productions à de vils prix.

C. Le maraîchage

Lambaye compte actuellement neuf (9) périmètres maraichers localisés dans les villages de Mbadiane Gora, Diama Thiade, Parba, Ngouye, Ngane, Ngandial, Mérina Diop, Thiapp et Lambaye. Ils fonctionnent tout au long de l'année et leurs productions portent essentiellement sur les spéculations suivantes : les laitues, l'oignon, les tomates, le concombre, le persil, l'oignon vert etc. Mais, la difficulté d'accès aux intrants et le manque de maîtrise de l'eau (Mérina Diop, Thiapp) rendent difficile la production. En ce qui concerne la commercialisation, la difficulté d'accès au marché due au manque de moyen de transport et au manque de magasins de stockage est la principale contrainte des maraichers.

Le tissu associatif de l'activité agricole existe timidement au niveau communal le plus souvent non formel. A cet effet, il peine à accroître les revenus des producteurs qui pourraient être démultipliés s'ils se regroupaient dans le cadre de coopératives formelles ou d'une structure fédératrice.

Tableau N°22 : Diagnostic du secteur de l'Agriculture

Potentialités	Gaps/contraintes	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Riche potentiel foncier ; ▪ Agriculture de type pluvial ; ▪ Présence de magasins de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Productions insuffisantes et majoritairement destinées à l'autoconsommation ; ▪ Insuffisance de capacités techniques de production pour les agriculteurs ; ▪ Rareté de la pluviométrie ; ▪ Agriculture essentiellement pluviale et manque de maîtrise de l'eau ; ▪ Vétusté du matériel agricole ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les capacités techniques des femmes ; ▪ Faire un reboisement (espèces adaptés) ; ▪ Sensibiliser sur les variétés à cycle court et la réutilisation des eaux pluviales ; ▪ Sensibiliser sur le respect du calendrier culturel ;

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'une main d'œuvre locale jeune ; ▪ Proximité des zones de consommation (Touba, Diourbel) ; ▪ Climat favorable à l'agriculture ; ▪ Diversité de la variété de culture ; ▪ Existence d'Organisations paysannes ▪ Existence de périmètres maraichers ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place tardive des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) ; ▪ Accès à la terre des femmes et jeunes assez limité ; ▪ Insuffisance de moyens financiers des producteurs ; ▪ Insuffisance de magasin de stockage ; ▪ Inexistence de chambre froide ; ▪ Difficultés d'écoulement de la production ; ▪ La pauvreté des sols ; ▪ L'insuffisance et la mauvaise qualité des semences ; ▪ La fréquence des maladies phytosanitaires au niveau des champs et des périmètres maraichers ; ▪ La cherté du prix du m³ au niveau des périmètres maraichers ; ▪ Le vieillissement de la main d'œuvre agricole ; ▪ La divagation du cheptel des transhumants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les agriculteurs sur les fertilisants bio pesticides et promouvoir leur utilisation ; ▪ Renouveler, moderniser et faciliter l'accès aux matériels agricoles ; ▪ Plaidoyer pour faciliter l'accès des femmes au foncier ; ▪ Plaidoyer pour faciliter l'accès aux financements, ▪ Revoir les conditionnalités des prêts (durée, différé, taux) ; ▪ Renforcer des capacités des acteurs ; ▪ Faire une étude technique sur la potabilisation de l'eau ; ▪ Construire et équiper 3 magasins de stockage ; ▪ Créer des coopératives ; ▪ Construire 2 chambres froides multifonctionnelles.
---	---	--

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

2.2.1.2.L'Élevage

L'élevage est un secteur important de l'économie locale. Elle constitue pour la commune la deuxième activité en termes de temps et la première en termes de revenus générés. Dans la commune de Lambaye, il existe trois (3) types d'élevage : l'élevage extensif pratiqué dans la zone de Thiépp et Keur Segue Ndiaye, l'élevage intensif dominant dans la zone Lambaye et l'élevage semi intensif très répandu dans la commune. Les ressources en eau disponibles sont des marres, des forages et des puits. De même, la commune compte des zones de pâturages naturelles

où sont conduits les animaux pendant la saison des pluies. Le cheptel est composé principalement de petits ruminants, de bovins, d'équins et de volaille.

Tableau N°23 : Situation du Cheptel

Espèces	Effectif
Petits ruminants :	10 000
Bovins	2 567
Equins	1 610
Volaille	20 000

Source : Cabinet Dr DIAGNE de Bambey chargé de la vaccination dans la commune

A. Abreuvement et alimentation du bétail

L'alimentation du bétail est composée de la végétation et des résidus de récoltes issus des périmètres agricoles. Cependant, le non-respect des parcours de bétail et des aires de pâturage rend difficile l'accès aux zones de pâturage. La pression démographique et les besoins de terres à cultiver aidant, les aires de pâturages et les parcours de bétails sont progressivement envahis par les champs. Ceci est par ailleurs une des principales causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En plus du rétrécissement des parcours de bétail, les aires de pâturages, localisés principalement dans les zones de Silane et à Bambey Sérère, sont très peu fournis en fourrage avec une très forte dominance du « salgouf ». A cela s'ajoute la faible pratique de culture fourragère, l'absence de point de vente d'aliment de bétail dans la commune et l'absence de subvention de l'aliment industriel de bétail qui renforcent les difficultés rencontrées dans l'alimentation du bétail. Pendant la saison sèche où l'herbe se fait rare, la transhumance reste le seul moyen pour nourrir le bétail.

Pour l'abreuvement du bétail, la commune dispose d'un bassin de rétention dans la zone de Thiépp très ensablé donc non fonctionnel, de sept abreuvoirs (Lambaye, Mbadiane, Thiépp, et Ndiagne) et une mare temporaire. Cependant, du fait de son ensablement, la mare a une faible capacité de rétention de l'eau qui ne reste que 1 à 2 mois après l'hivernage.

B. Amélioration des races

L'insémination artificielle a connu une faible avancée dans la commune due à un manque de suivi vétérinaire et à la non maîtrise des règles et procédures adéquates même si quelques

partenaires comme l'ANCAR ont appuyé le processus avec l'introduction de 03 béliers de races Ladoums dans les villages de Thiépp, Mbouso Ndir et Mekhé Lambaye.

L'analyse des pratiques pastorales dans les différentes zones montre que l'élevage est une activité qui occupe plus les hommes qui assurent la gestion et le rôle de garde-troupeaux. Par contre les femmes s'occupent de l'exploitation et de la commercialisation du lait et de ses dérivés. Elles sont de plus en plus nombreuses à pratiquer l'aviculture qui s'avère être une filière porteuse en capacité de satisfaire la demande locale. Néanmoins, malgré sa place importante dans l'économie locale, l'élevage connaît de sérieux problèmes qui bloquent son essor. D'une part, les difficultés sont liées à la santé animale, malgré la planification de campagnes annuelles de vaccination au niveau national, la vaccination est inaccessible ou inexistante dans la commune depuis la détérioration des parcs à vaccination. Les pathologies les plus fréquentes sont illustrées dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°24 : L'état des maladies du cheptel

Cheptel	Types de maladies
Bovins	-Pasteurellose, Fièvre aphteuse, Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)
Equins	- Peste équine, Botulisme
Asins	- Peste équine, Botulisme
Ovins et Caprins	- Peste des petits ruminants (PPR), Pasteurellose

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

On a noté l'existence d'un seul poste vétérinaire, avec un seul agent pour appuyer tous les éleveurs de l'arrondissement. Cette situation pose le problème de l'efficacité de la prise en charge de la santé animale (prophylaxie).

D'autre part, la commune n'est pas bien équipée en infrastructures et équipements pastoraux. Elle ne compte que trois (03) parcs de vaccination non fonctionnels. Sur le plan organisationnel, les

éleveurs de la commune de Lambaye sont regroupés autour des structures comme la maison des éleveurs (MDE) et la Directoire des Femmes en Élevage (DIRFEL).

Tableau N°25 : Diagnostic du secteur de l'Élevage

Potentialités	Gaps/Contraintes	Actions Préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cheptel important ; ▪ Présence d'un auxiliaire vétérinaire ; ▪ Disponibilité des ressources en eau ; ▪ Proximité de marché d'acheminement (Touba, Diourbel) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fréquence de maladies du bétail et de la volaille ; ▪ Problèmes liés à la prise en charge de la santé animale ; ▪ Difficulté d'accès à l'aliment de bétail ; ▪ Absence d'aire d'abattage ; ▪ Présence massive des sachets plastiques ; ▪ Difficultés d'accès à l'eau ▪ Le vol de bétail ▪ La cherté de l'aliment concentré du bétail ▪ L'insuffisance des abreuvoirs ▪ La faiblesse des rendements des races locales ▪ L'insuffisance des aires de pâturage ▪ La vétusté et l'insuffisance des parcs à vaccination. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter du calendrier vaccinal ; ▪ Redynamiser les OP ; ▪ Construire des magasins de stockage d'aliments de bétail ; ▪ Construire des aires d'abattages ; ▪ Sensibiliser et éradiquer les déchets plastiques ; ▪ Construire des parcs à vaccination et des abreuvoirs ; ▪ Mettre en place des comités de vigilance ; ▪ Plaidoyer pour la mise à disposition d'un agent vétérinaire ; ▪ Faciliter l'accès à l'eau ▪ Promouvoir l'insémination artificielle ; ▪ Promouvoir la culture de fourrage.

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

2.2.1.3.La Pêche

La pêche est une activité inexistante dans la commune car dépourvue de cours d'eau et tout autre ressources propices à la pêche. Par contre une forte demande locale en produits halieutiques est notée dans la commune. A cet effet, elle doit aller dans le sens de la mise en place de bassins piscicoles dans le village de Keur Segue Ndiaye qui a des potentialités pour la mise en place de

bassin de rétention. Le dessablement du bassin de rétention qui se trouve entre les villages de Ndiengue et Thiépp Panadhie pourrait aussi servir de bassins piscicoles. Par ailleurs, il est nécessaire d'aménager une unité de conservation et des espaces d'écoulement de poissons dans le village de Lambaye.

2.2.2. LES SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

2.2.2.1.Le Commerce

Le commerce se trouve au cœur de l'économie communale. Il absorbe une bonne partie de la population active de la commune. Ainsi, il constitue une source alternative de revenus en l'absence d'un tissu industriel d'envergure. Les activités commerciales résultant du commerce sont essentiellement la présence de marchés hebdomadaires et permanents et de boutiques villageoises. Elles sont beaucoup plus importantes dans le village chef-lieu de commune, Lambaye, car plus accessible. Également, le secteur joue un rôle important dans l'équilibre alimentaire de population par la vente des produits agricoles frais et des fruits de saisons qui contribuent au renforcement nutritionnel dans les ménages et surtout chez les enfants.

Tableau N° 26 : Inventaire des infrastructures marchandes

Riche potentiel marchand :

- ✓ 2 marchés permanents (Lambaye et Thiépp) ;
- ✓ 1 marché hebdomadaire tous les jeudis à Lambaye ;
- ✓ 26 boutiques (10 dans la zone de Lambaye ; 05 dans la zone de Thiépp, 4 dans la zone de Pougniar, 3 dans la zone Mbouso, 2 dans la zone de NdoIndol, 3 dans la zone Keur Mor scelle) ;
- ✓ 02 Boulangeries (dans la zone de Lambaye) ;
- ✓ 01 station essence (dans la zone lambaye) ;
- ✓ 03 garrottes (zone de Lambaye) ;
- ✓ 03 magasins de stockage (dans la zone Lambaye, de NdoIndol et de Thiépp)
- ✓ 25 Ateliers de Tailleurs (zone de Lambaye)
- ✓ 07 Ateliers soudeurs métalliques (4 à Lambaye et 3 à Mékhé)
- ✓ 04 ateliers menuiseries bois (zone de Lambaye et NdoIndol)
- ✓ 02 cordonneries (zone de Lambaye et Thiépp)
- ✓ 02 ateliers vulgarisateurs (zone de Lambaye)

- ✓ 01 Dibiterie (zone de Lambaye)
- ✓ 11 Cantines (zone de Lambaye)
- ✓ 4 boutiques de vente d’habillement /cosmétique (zone de Lambaye)
- ✓ 3 multiservices dans la zone de Lambaye (zone de Lambaye)
- Disponibilité des denrées de consommation courante

Source : Commune de Lambaye

Le secteur commercial est certes investi par les hommes, mais ils en occupent une part minoritaire. En effet, les hommes évoluent souvent dans les boutiques de vente de denrées alimentaires tandis que les femmes, majoritaires dans l’activité commerciale, s’adonnent souvent au petit commerce, à la vente de légumes et de produits cosmétiques.

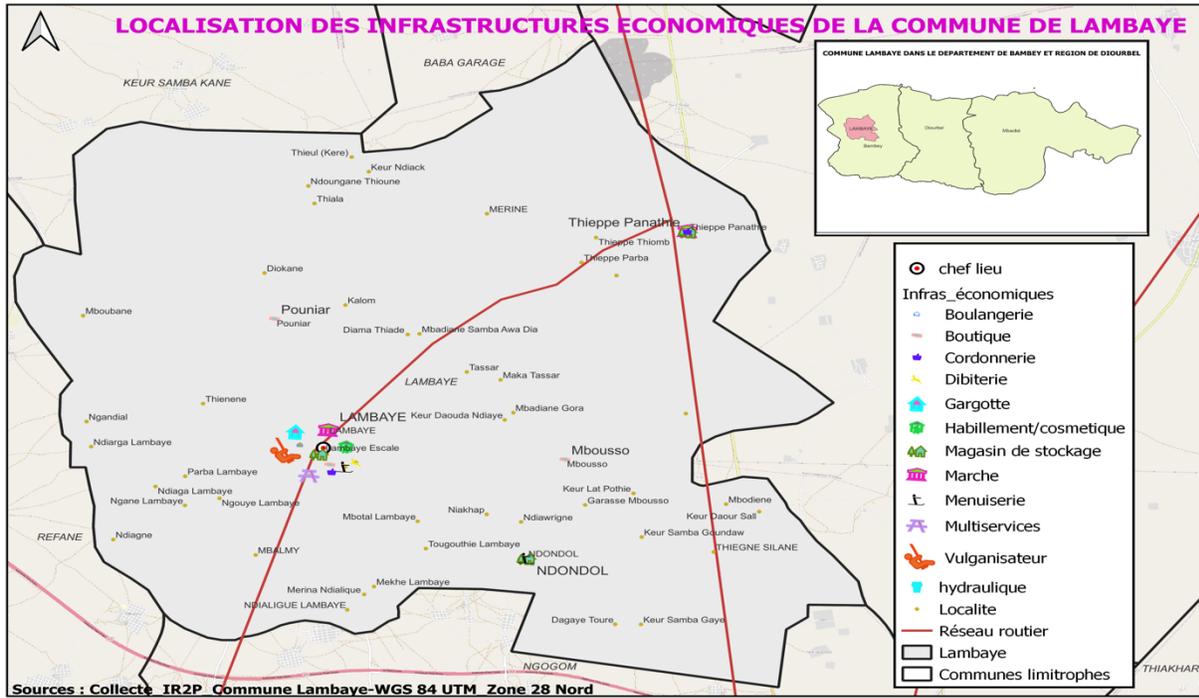
L’environnement commercial, est dominé par l’informel. Ce secteur est fortement perturbé par l’insuffisance d’infrastructures marchandes de taille, mais également par la position géostratégique de la commune de Bambey et de Ndangalma qui polarisent l’essentiel des activités commerciales de la commune. Du coup, la proximité avec ces deux (2) communes constitue un frein pour l’animation des marchés permanents et développement de marchés hebdomadaires dans la commune.

Tableau N° 27 : *Diagnostics du commerce*

Potentialités	Contraintes	Actions Préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Riche potentiel marchand ; ▪ Disponibilité de denrées alimentaires ; ▪ Dynamisme des femmes dans l’exercice de certaines activités productives ; ▪ Présence de souks ; ▪ Existence de louma ; ▪ Existence de produits destinés à la vente. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés d’approvisionnement ; ▪ Insuffisance des unités marchande d’envergure (marchés) ▪ Difficulté d’accès aux financements ; ▪ Non affiliation à une structure d’assurance. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire des marchés permanents modernes ; ▪ Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des commerçants.

Source : *Enquêtes IR2P PDC Lambaye*

Carte N° 7: Localisation des infrastructures marchandes



2.2.2.2. Le Transport

La Commune de Lambaye reste une collectivité très enclavée, son chef-lieu est à environ 9 km de la route bitumée Nationale III. Sa proximité avec l'autorité Ila Touba n'ouvre pour l'instant aucune perspective à la commune. Les populations connaissent de réels problèmes à se déplacer dans cette zone avec des pistes impraticables surtout en période de saison des pluies. Cette situation est due à l'inexistence de route bitumée et à l'insuffisance et le mauvais état des pistes.

Le transport intra communal est principalement assuré par les taxis clando qui desservent principalement les villages de Mbalmy, Mekhé et Lambaye. Les véhicules de transport en commun, appelés « horaires », assurent la liaison Lambaye – Dakar. Les véhicules communément appelés Mbar assurent le transport des légumes tous les Jedis. Le secteur est essentiellement investi par les hommes et les garçons.

Les voies de communication dans la commune sont seulement les pistes de Lambaye-Ndangalma, Lambaye-Mékhé-Bambey Sérère, Ndiengue-Lambaye, Thiépp Panathie-Thiépp Ndiawrigne, Lambaye-Mboubane-Keur Samba Kane et Lambaye-Ndiagne.

En revanche, certains villages (Ngane Ngandial, Diokane, Keur Ibra Khoyane, Thieul, Kaere, Ndoungane Thioune, Ndoungane Badiane, Mérina Diop etc.) restent enclavés à cause de l'absence d'axe routier bitumé ou latéritique. Les pistes inter-villageoises sont celles tracées par les charrettes qui assurent le transport des personnes et des biens. La nature sablonneuse des pistes et leur isolement par rapport aux centres rendent l'accès difficile à ces zones.

Tableau N° 28 : Diagnostic du secteur Transport

Potentialités	Contraintes	Actions Préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de 2 gares routières (Lambaye, Mékhé) ; ▪ Proximité avec l'autoroute Ila Touba ; ▪ Existence de pistes ; ▪ Présence de moyens de transport (charrettes, mototaxis, véhicules Peugeot). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de routes bitumées ; ▪ Enclavement de certaines localités ; ▪ Inexistence de gare routière ; ▪ Transport intra communal très timide ; ▪ Vétusté du parc automobile ; ▪ Absence d'arrêt de stationnement ; ▪ Surcharge dans les voitures de transport en commun ; ▪ Faible représentation des femmes dans le secteur ; ▪ Difficultés de déplacement des personnes et des biens ; ▪ Insuffisance de piste de production ; ▪ Absence d'organisation de transporteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire des routes bitumées à Lambaye- Ndangalma, Lambaye -Bambey Sérère ▪ Bitumer des pistes : ▪ Réhabiliter les pistes de Ndiengue-Lambaye, Mékhé-Lambaye, Mboubane -Lambaye, Mbalmy-Lambaye ▪ Formaliser les transporteurs ; ▪ Plaidoyer pour le renouvellement du parc automobile ; ▪ Construire une gare routière.

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

2.2.2.3. Le Tourisme

La commune a un patrimoine touristique de taille dont l'offre s'appuie essentiellement sur deux produits :

- Le tourisme culturel car la commune regorge d’histoires du fait de son statut d’ancienne capitale du royaume du Baol ;
- Et le tourisme religieux car fiefs d’importantes figures religieuses.

De ce fait, le secteur attire périodiquement des touristes provenant de pays européens pour s’enquérir de cette riche histoire. Les fidèles aussi sont reçus dans la commune lors des cérémonies religieuses qui sont très fréquentes. Toutefois, l’impact du tourisme n’est pas bien perçu par les populations.

Tableau N° 29 : Diagnostic du secteur touristique

Potentialités	Contraintes	Actions Préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de potentiel de développement de tourisme culturel et religieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enclavement de la zone ; ▪ Absence d’hôtel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les initiatives communautaires ; ▪ Plaidoyer pour l’installation d’hôtel dans la commune et de réceptifs pour les touristes.

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

2.2.2.4.L’Artisanat

L’artisanat est peu développé dans la commune de Lambaye en dépit de la présence de cordonniers, forgerons spécialisés dans la confection et réparation de matériels agricoles. Ces métiers sont le plus souvent exercés par des familles spécifiques au sein duquel le savoir - faire se transmet de père en fils. Il existe également d’autres types d’artisans tels que les menuisiers bois et métalliques dont leur promotion est surtout liée avec le développement de la construction dans les villages de Mékhé et de Lambaye. Les artisans de la commune ne sont pas organisés en association et manquent d’information sur la gestion et le fonctionnement des organisations professionnelles artisanales et la Chambre de Métiers. Même si des atouts sont identifiés dans le secteur, des contraintes existent comme nous le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 30 : Diagnostic du secteur de l’artisanat

Atouts	Contraintes	Actions Préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 	<ul style="list-style-type: none"> Accès difficile à 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place d’un fonds d’appui à

<p>savoir-faire des artisans locaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de corps de métiers. 	<p>l'électricité ;</p> <p>Concurrence des produits manufacturés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau d'équipement et d'outillage des artisans ; ▪ Difficultés d'accès à certaines matières premières ; ▪ Difficultés d'accès aux financements ; ▪ Difficultés d'écoulement de la production ; ▪ Difficultés d'accéder à d'autres marchés ; ▪ Faible présence de partenaires techniques dans le secteur dans la commune ; ▪ Absence d'associations professionnelles artisanales au niveau communal. 	<p>l'équipement des artisans ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer des capacités organisationnelles des artisans pour faciliter leur accès aux matières premières ; ▪ Mettre en place d'un fonds d'appui ; ▪ Créer d'un village artisanal communal ; ▪ Encourager et appuyer la participation des artisans aux foires régionales et nationales ; ▪ Organiser des foires artisanales dans la commune ; ▪ Plaidoyers pour faciliter l'accès des artisans de la commune à certaines commandes publiques ; ▪ Rechercher de partenaires techniques et financiers dans le secteur de l'artisanat ; ▪ Plaidoyer pour l'affiliation des artisans à la Chambre de Métiers de Diourbel ; ▪ Mettre en place une association faîtière ; ▪ Créer un centre de formation artisanal.
--	---	--

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

2.2.2.5. La Foresterie

Les potentialités agronomiques des espèces sont relativement importantes dans la commune de Lambaye. La production dans ce secteur est principalement destinée à l'autoconsommation. Cette situation rend difficile l'obtention de statistiques au niveau des services habilités. Par ailleurs, les ressources forestières sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive et le changement climatique.

Les principaux acteurs de la foresterie sont :

- Les femmes qui s'adonnent à la cueillette et au ramassage de bois ;

- Les jeunes (les enfants en particulier dans le ramassage de bois, du Soump et du pain de singe) ;
- Les tradipraticiens qui utilisent les plantes médicinales ; et
- La brigade des Eaux et forêts pour le contrôle de l'exploitation.

Elle est menacée par des pressions d'ordre naturel et anthropique qui résultent de plusieurs causes dont les principales sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 31 : Diagnostic du secteur de la foresterie

Potentialités	Contraintes	Solutions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de ressources forestières ; ▪ Existence de terres favorables au développement de certaines espèces ; ▪ Disponibilité des exploitants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coupes et émondages abusifs ▪ Faibles quantités de pluies ; ▪ Feux de brousse ; ▪ Expansion des champs de culture (défrichement) ; ▪ Insuffisance de personnels dans la brigade des eaux et forêts ; ▪ Divagation des animaux ▪ Disparition de certaines espèces ; ▪ Faible connaissance des techniques d'abattage et d'implantation des plantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer de réserves fourragères ; ▪ Mettre en place la régénération naturelle assistée (RNA) ; ▪ Créer et redynamiser des bois communautaires ; ▪ Mettre en place un programme de reboisement (espèces adaptées) ; ▪ Renforcer les capacités des exploitants sur les techniques d'abattage et d'implantation des plantes.

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

2.2.2.6.L'Équité de genre et le Micro finance

Avec une représentativité de plus de 55% de la population de la Commune, les femmes constituent la couche la plus vulnérable et la plus défavorisée. Elles sont faiblement représentées au niveau des instances de décision du conseil municipal et éprouvent d'énormes difficultés pour accéder à la terre et aux intrants agricoles.

Cependant malgré ces handicaps, elles s’activent au niveau des GPF(s) et réussissent à accrocher des partenaires (CARITAS, Baobab, Child Fund, CAURIS, CMS) qui les soutiennent et les encadrent dans le domaine du maraîchage, la dotation en matériel d’allègement des travaux, le micro crédit, les techniques de transformation des produits locaux, fabrication du savon etc.

Tableau 32 : Diagnostic équité de genre

Potentialité	Contraintes	Actions Préconisées
Existence de PTF pour faciliter l’accès aux crédits Présence des femmes et jeunes avec des AGR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les difficultés d’accès à la terre ; ▪ Le manque de matériel d’allègement des travaux des femmes ; ▪ Difficultés d’accès au financement ; ▪ Les taux d’intérêt trop élevé des SFD ; ▪ Les délais de remboursement trop courts ; ▪ L’analphabétisme ; ▪ La surcharge des travaux des femmes ; ▪ Le manque de formation et d’encadrement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l’accès à la terre aux femmes et jeunes ; ▪ Équiper les femmes dans leurs AGR (activités génératrices de revenus) ; ▪ Plaidoyer pour la diminution du taux de remboursement et rallonger les délais de remboursement ; ▪ Former et encadrer les femmes ; ▪ Doter les femmes de matériels d’allègement.

Source : Enquêtes IR2P PDC Lambaye

2.2.2.7.L’Énergie

La couverture en énergie électrique de la commune de Lambaye est très faible. Cette situation constitue un gros handicap dans le développement des activités socio-économiques. Hormis les villages de Lambaye, Mbotal, Mékhé, Thiépp, Mbalmy, Ngouye tous les autres villages sont dépourvus en énergie électrique. Pour pallier à ce déficit, d’autres formes d’énergies ont fait leur apparition dans la Commune notamment l’utilisation des panneaux solaires dans la zone de Keur Mor Sélé, Mbouso Ndir, Ndongol Codou Ngoye, Ndiengue, Mbadiane Gora, Keur Daouda, Garasse Mbouso.

Selon les enquêtes, dans la commune, il existe 38 lampadaires (18 non fonctionnels), dont un (1) à Mbadiane Gora et Thieppe Ndiawrigne, deux (2) à Keur Ndiack, Thieppe Thiomb et Thieppe Parba, trois (3) à Keur Segue Ndiaye, Niakhap et Tougouthie Lambaye, cinq (5) à Merine et Kalom et neuf (9) à Thieppe Panathie.

Pour la combustion, les populations utilisent toujours le bois de chauffe, la bouse de vache, le charbon de bois et dans une moindre mesure le gaz butane qui connaît parfois des ruptures de stock. Ces combustibles fossiles contribuent aussi au réchauffement climatique à travers la production de gaz carbonique (dioxyde de carbone).

Carte 8 : Localisation des lampadaires



2.2.2.8. Les Réseaux et Télécommunications

Sur le plan des télécommunications, la présence de deux (2) réseaux : Orange/Sonatel et Expresso a permis d’améliorer les moyens de communication. De même pour le service internet marqué par un taux de pénétration du haut débit (mobile et fixe) qui reste à améliorer dans la commune. Par contre il faut un plaidoyer pour la présence du réseau FREE qui reste toujours inexistant dans la commune.

2.3. LE PROFIL GOUVERNANCE DE LA COMMUNE

La gouvernance locale traduit l'organisation et le fonctionnement de la collectivité dans la gestion des affaires locales dévolue par l'Acte III de la Décentralisation. Etant un mode de gestion participative et complexe, cette gouvernance requiert un dynamisme des élus locaux et la disponibilité de ressources suffisantes pour répondre aux aspirations des populations locales. L'implication de ces dernières à travers les organisations communautaires de base (OCB), la société civile et les ONG va améliorer la gestion des affaires publiques et contribuer à une plus grande transparence gage d'une bonne gouvernance.

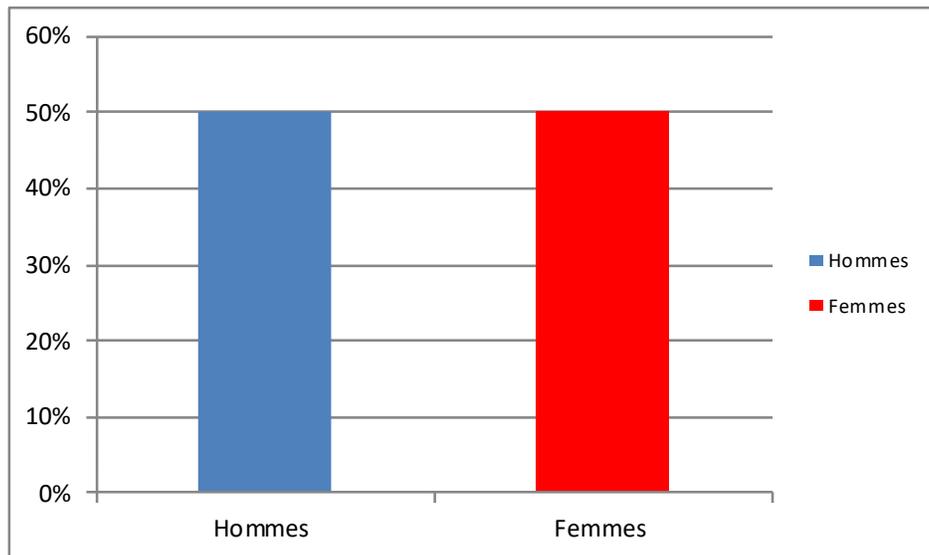
2.3.1. Le profil des élus

Organe délibérant de la collectivité territoriale, le conseil municipal est la principale structure de pilotage du développement communal. Il est constitué par des personnes physiques (hommes et femmes) appelées conseillers ou conseillères élus pour un mandat de cinq (5) ans. Le conseil municipal de Lambaye, composé de cinquante-six (56) membres est structuré en bureau exécutif de trois (03) membres (le Maire et ses deux adjoints) et quinze (15) commissions techniques cadrant avec les domaines de compétences transférées aux communes. L'analyse du profil des conseillers s'avère très déterminante dans la composition du conseil de la collectivité pour voir sa capacité à influencer les bonnes décisions qui seront prises lors des sessions de délibérations. Aussi, il faudrait également mentionner que la commune dispose d'un secrétaire municipal dynamique et un responsable de l'état Civil. Ce qui constitue un atout considérable pour l'institution.

Les tableaux et graphiques ci-dessous donnent une visibilité de la composition du conseil municipal en termes de sexe, de niveau d'instructions, de localisation par zone de provenance et de nombre de mandat :

❖ Répartition des élus par sexe

Graphique N°3 : Répartition des conseillers par sexe.

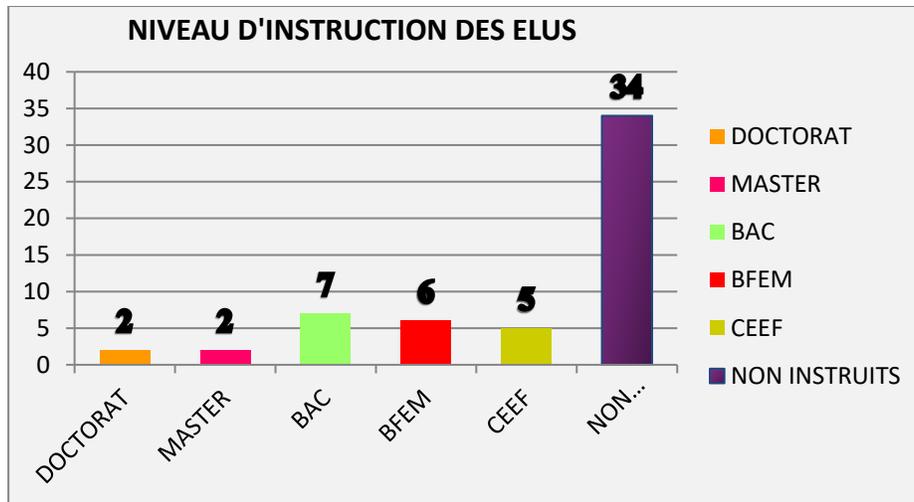


Source : Commune de Lambaye

La répartition par sexe du conseil municipal a bien pris en compte la question genre. Ainsi, 50% des conseillers sont des femmes. Avec cette proportion de femmes dans la composition du conseil municipal, les femmes sont assez bien représentées dans le bureau municipal car on a 50% de femmes avec deux (2) adjointes maires. Autrement dit avec l'avènement de la parité dans les instances de décisions, les femmes sont bien présentes dans la sphère de décision et de gestion.

❖ Répartition des élus par niveau d'instruction

Graphique N° 4: Répartition des élus par niveau d'instruction



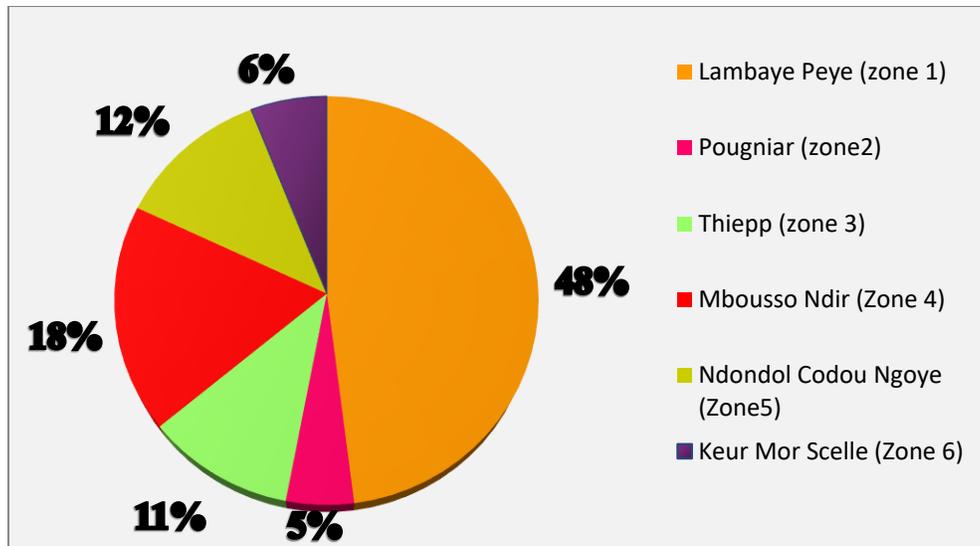
Source : Commune de Lambaye

Une analyse du niveau d'instruction appliquée aux élus montre qu'il est très faible. En effet, 60% (34) des conseillers ne sont pas instruits. Cela ne facilite pas leur compréhension des textes qui régissent la décentralisation et la gestion de l'institution municipale. Par contre, on a noté des cadres de niveau très élevé parmi les élus à savoir deux (2) doctorats dont le maire, deux (2) masters et sept (7) bacheliers. Ceci peut laisser augurer l'existence d'un conseil efficace et performant. Mais un renforcement de capacités permanent est nécessaire pour la bonne exécution des rôles et responsabilités de chacun. C'est pourquoi, des stratégies doivent être adaptées et mises en œuvre pour pallier toutes les insuffisances.

❖ Répartition géographique des élus (par zone)

Concernant la répartition par zone, on note la prépondérance de la zone de Lambaye Peye avec 28 conseillers soit 48%. Ensuite viennent les zones de Mbouso Ndir (zone 4) qui détient 10 conseillers et de Ndongol Codou Ngoye (Zone5) avec 8 conseillers soient respectivement 18% et 12%. Les dernières sont les zones de Thiapp (zone 3) avec 6 conseillers dont 11%, de Keur Mor Scelle (Zone 6) avec 3 conseillers dont 6% et la plus petite, la zone2 Pougriar qui dispose de 02 conseillers soit 4% des conseillers.

Graphique N°5: Répartition géographique des élus (par zone)

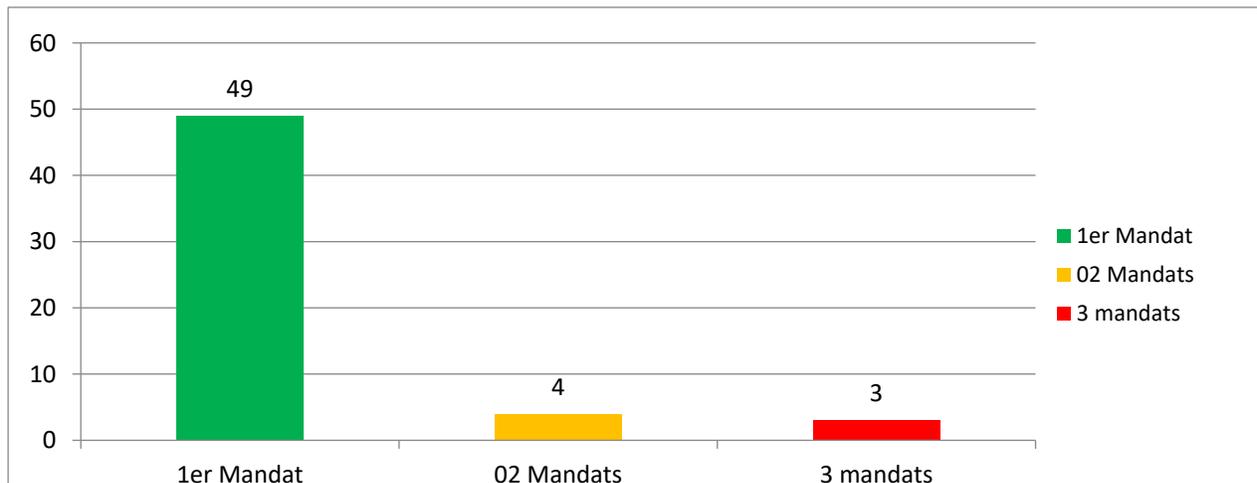


Source : Commune de Lambaye

❖ **Analyse du nombre de mandats des élus de la commune de Lambaye**

A ce sujet, il convient de retenir que, quarante-neuf (49) conseillers sont à leur premier mandat, quatre (4) ont fait deux (2) mandats et trois (3), trois (3) mandats soit respectivement 87,5%, 7,14% et 5,35%. Cette situation décrit parfaitement le manque d’expérience de la majorité des conseillers à diriger des communes d’où la nécessité d’un appui technique des élus.

Graphique N°6 : Répartition des élus selon le nombre de mandats



Source : Commune de Lambaye

Sur ceux, on a noté que sur les vingt-huit (28) femmes présentes dans le conseil, les vingt-six (26) sont à leur premier mandat et les deux (2) à leur deuxième mandat d’où leur problème

d'expérience dans la gestion des affaires locales. Un programme de renforcement des capacités spécifiques doit être élaboré pour les femmes conseillères.

Tableau 33 : Répartition des nombres mandats par sexe

Nombre de mandat des élus selon le sexe				
1 ^{er} mandat		2 ^{ème} mandat		3 ^{ème} mandat
F	H	F	H	H
26	23	2	2	4

Source : Commune de Lambaye

2.3.2. Dispositif de bonne gouvernance

Le conseil municipal, organe délibérant, a élu un bureau composé d'un :

- Maire ;
- 1^{er} adjointe maire ;
- 2^{er} adjoint maire ;
- Et d'une 3^{ème} adjointe maire.

Au niveau de ce bureau la parité est de mise avec deux hommes et deux femmes.

- 15 Commissions

Conformément à l'article 156 du CGCT qui leur confère la possibilité de mettre en place des commissions techniques, le conseil municipal en a mis en place 15.

Tableau N°34: Liste des commissions du conseil municipal

N°	Titres des commissions	Nombre de réunions tenues en 2015	Président
1	Président de la commission de la planification	00	H
2	Président de la commission Coopération décentralisée	01	H
3	Président de la commission des Finances et de Mobilisation des Ressources	02	H
4	Présidente de la commission Urbanisme et Habitat	00	F
5	Président de la commission Jeunesse, Sport et Culture	00	H

6	Président de la commission Santé	00	H
7	Président de la commission Education	01	H
8	Président de la commission Agriculture et Elevage	01	H
9	Président de la commission Aménagement du Territoire	00	H
10	Présidente de la commission Sociale	01	F
11	Président de la commission domaines	05	H
12	Président de la commission Hydraulique et Energie	00	H
13	Présidente commission Entrepreneuriat Féminin et de GIE	00	F
14	Président commission Environnement et Gestion des Ressources	00	H
15	Président commission des Affaires religieuses	00	H

Source : Commune de Lambaye

Sur les 15 commissions mises en place, seules trois (3) sont dirigées par des femmes ; soit 20%. Ces dernières sont souvent confinées dans des fonctions de membres simples. Les commissions malgré leurs titres très chargés, ne se réunissent pas de manière fréquente. Cette situation découle de l'absence de lettre de missions pour ces commissions, mais également de la faiblesse des moyens de l'institution et de la dispersion des membres de ces entités.

En dehors de ces commissions, le maire dans le cadre de l'exécution des activités du conseil a nommé :

- une commission des marchés ;
- une cellule de passation des marchés ; et
- une commission de réception.

Présentement ces commissions fonctionnent convenablement par rapport à leurs missions.

- **Les cadres de concertation**

Pour une meilleure implication et une meilleure participation des acteurs, il a été mis en place plusieurs cadres de concertation avec l'appui des structures déconcentrées et des partenaires intervenant dans la commune.

Ces cadres, parmi lesquels on peut citer le conseil communal de la jeunesse, les comités de gestion (santé, éducation, ...) regroupent en leur sein des conseillers, des responsables des organisations faîtières, des services déconcentrés, du secteur privé, des chefs religieux et coutumiers pour discuter des problèmes et des projets majeurs de la commune. Cependant il faut noter que ces cadres sont peu dynamiques et ont besoin d'un renforcement institutionnel pour leur permettre de bien jouer leurs rôles dans l'accompagnement des élus et des populations dans toutes leurs initiatives de développement.

- **Prix d'Excellence du Leadership Local de la commune de Lambaye**

le principe de la participation exige l'implication des populations à toutes les étapes du processus de décision relatif à la définition des stratégies de développement depuis le diagnostic des problèmes, l'identification des besoins individuels et collectifs, la priorisation des besoins retenus, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation participatif. Dans ce cadre, la participation des citoyens constitue une exigence notoire de la décentralisation. C'est ainsi, chaque année, le Prix d'Excellence du Leadership Local (PELL) distingue les meilleures pratiques et innovations dans la gouvernance territoriale au Sénégal.



Ces principes visent une formulation des intérêts et besoins individuels, l'identification et la négociation des priorités collectives, la mobilisation communautaire pour la prise en charge des dites priorités au profit du plus grand nombre de défavorisés de la collectivité territoriale. Avec la solidarité et l'assistance, les ressources sont utilisées d'un commun accord pour satisfaire les besoins des localités et des populations les plus nécessiteuses. Ainsi, la commune de Lambaye a mener des actions importantes dans ces domaines. A cet effet, le Prix d'Excellence du Leadership Local lui a été desserné.



Ceci reflète sa marque de bonne conduite dans la prise en charge des dimensions transversales et la bonne gouvernance. Néanmoins, les efforts doivent être plus consistants dans le cadre de l'organisation des migrants.

- **La sous-préfecture et les services techniques**

Sur le plan de l'administration générale, la sous-préfecture assure la représentation du gouvernement et la coordination des activités des services techniques, regroupés au niveau du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) chargé de l'application des politiques publiques au niveau local. Il apporte aussi son appui technique aux populations dans la mise en œuvre et le suivi des actions de développement. Mais il y a aussi des services externes comme les établissements scolaires, les structures de la santé, de l'action sociale.

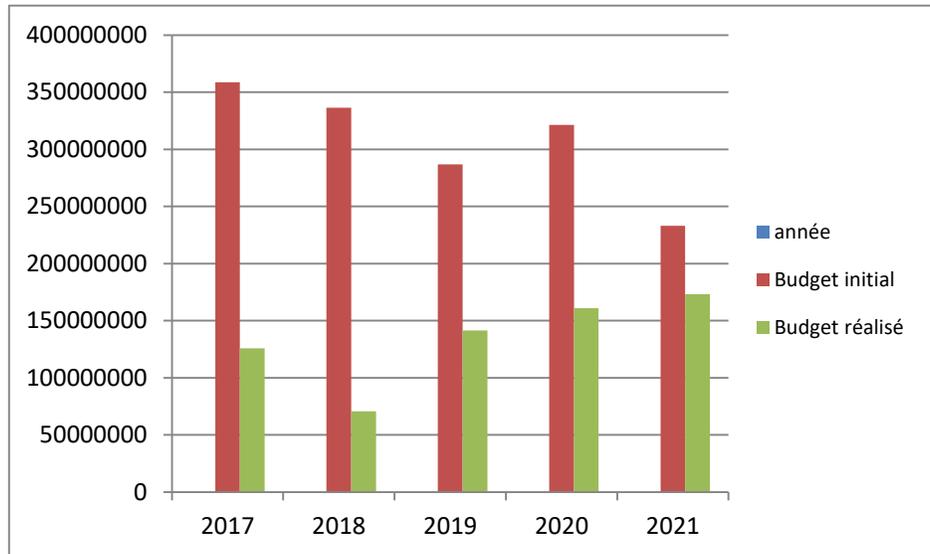
- **Coopération décentralisée**

A ce jour, il faut noter que la coopération décentralisée et le partenariat public privé tardent à se développer au niveau de la commune même si des espoirs sont permis avec la création de l'attente des communes de l'arrondissement de Lambaye qui s'active dans ce sens.

2.3.3. Gouvernance budgétaire

A l'instar des collectivités territoriales de la région, la commune de Lambaye souffre de l'insuffisance de ressources humaines et financières, surtout, pour impulser le développement local. Le secrétaire municipal, seul agent technique de la commune, appui le conseil municipal dans ses activités. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du budget de la commune durant ces cinq (05) dernières années.

Graphique N° 6: Evolution du budget initial et du budgrt réalisé



Source : Commune de Lambaye

Le budget global du conseil municipal de Lambaye est passé de 2017 à 2021 de 125 877 279 FCFA à 173 023 026 FCFA soit une hausse de 47 145 747 FCFA en valeur absolue et 15,7% en valeur relative. Cette évolution en hausse résulte de l'augmentation des recettes de la commune. Toutefois, l'évolution du niveau de réalisation du budget de la commune par rapport au budget initial reste très faible. Si on prend la moyenne des cinq dernières années de gestion, le taux de réalisation est de 30%. Ensuite on note que le taux de réalisation des prévisions de l'année 2018 est particulièrement bas à hauteur de 17%. En revanche, la commune de Lambaye enregistre sa plus belle performance de réalisation budgétaire en 2021 avec un taux de 43%.

Pour l'essentiel, les ressources proviennent de l'Etat, des impôts et taxes collectées. Les ressources allouées par l'Etat sous forme de Fonds de concours et de Fonds de Dotation représentent plus de 90% des recettes de la commune. Cependant, la faiblesse des montants alloués fait que ces transferts ne permettent pas encore à la collectivité territoriale d'exercer convenablement les compétences qui lui sont transférées. Cette faiblesse des ressources de la commune pose la problématique du financement de l'investissement qui, financées par le Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL), permet de satisfaire les besoins prioritaires des populations.

La faiblesse des ressources propres qui tourne autour de 10% des recettes totales venant la plupart des taxes, ne favorise guère une bonne prise en charge des besoins de renforcement et d'entretien

des infrastructures et équipements sociaux mais surtout des initiatives de développement économique viable.

Cette situation pose la nécessité de développer des stratégies de mobilisation des ressources propres de la collectivité territoriale en collaboration avec les services du Trésor et des Impôts mais aussi le développement de partenariat pour la mobilisation de fonds à travers la coopération décentralisée et autres.

III. PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

3.1. Projection du plan de développement

L'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique et le cadre vie) nécessite d'être pris en compte selon, le diagnostic global de la commune. Avec les contraintes structurelles et conjoncturelles des secteurs piliers de l'économie communale, l'agriculture, l'élevage et le commerce, il serait judicieux de les soutenir à travers des solutions à court, moyen et long terme. Le conseil municipal et les organisations de base, principaux acteurs du développement local, malgré leur dynamisme éprouvent des difficultés liées à la faiblesse de leurs capacités institutionnelles, techniques, managériales et financières.

Ainsi, le PDC en tant qu'outil d'orientation stratégique du développement local, ambitionne de traduire en projets opérationnels, les contraintes majeures qui affectent le développement socioéconomique de la commune de Lambaye.

3.2. La vision

La commune de Lambaye est déjà une agglomération semi-urbaine qui joue un rôle important en tant que principal centre administratif et commercial de l'arrondissement. A ce titre, elle a besoin de renforcer cette position à travers à travers un aménagement et développement économique territoriale cohérente. C'est ainsi que la vision proposée par les acteurs embrasse ces préoccupations et s'exprime en ces terme :

**LAMBAYE, CARREFOUR DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU
DEPARTEMENT DE BAMBEY BATI ATOUR D'UNE VILLE MODERNE ET
ATTRACTIVE GRACE A UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET DE**

VALORISATION TERRITORIALE DANS UNE APPROCHE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE ÉQUITABLE D'ICI 2027.

3.3. Les axes stratégiques de développement

Ils traduisent les stratégies globales à mettre en œuvre pour aller vers la réalisation de la vision. Ils déterminent les actions retenues, estimées et contenues dans le Plan d'Actions Pluriannuel (PAP). Ces derniers sont :

- **AXE STRATEGIQUE 1 : MODERNISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DESENCLAVEMENT ;**

L'agriculture et l'élevage constituent des leviers de l'économie locale et ils occupent la majorité de la population active. Toutefois à cause de nombreuses contraintes qui existent sur l'ensemble des filières agricoles et pastorales, les modèles de production actuels n'arrivent pas à optimiser l'exploitation des ressources. Ce qui se manifeste par des faibles rendements. Le potentiel, de même que des marges de progression existe. Il faut donc intensifier les systèmes d'exploitation pour arriver à une amélioration de la productivité, à travers l'utilisation d'intrants de qualité et en quantité suffisante mais aussi, en renouvelant le matériel agricole. La promotion du maraîchage sera une opportunité de travail pour les femmes et les jeunes. Une telle option pourrait être mise en place à travers des appuis à la transformation des céréales locales, des fruits et légumes.

Le même diagnostic apparaît au niveau des activités artisanales qui capitalisent des résultats insuffisants malgré l'expertise des acteurs. Leurs modes d'exploitation leur font perdre d'importantes parts de marché. Ainsi, leur reconversion en de vrais professionnels est une nécessité, comme l'est la promotion du leadership féminin et de l'entreprenariat chez les jeunes et des migrants de retour ou qui souhaitent revenir.

En définitive, la promotion envisagée de l'emploi qui en découlerait porte à croire que cela pourrait contribuer à la réduction de l'émigration tout en rendant l'économie locale plus performante, plus compétitive.

Toutes ces activités de production devraient bénéficier de mesures d'accompagnement à savoir :

- i) les pistes de désenclavement, ii) les infrastructures marchandes et à l'accès au financement.

Mais aussi, à la sauvegarde de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique. Un ensemble d'actions identifiées par les acteurs locaux permettra sans nul

- **AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DE LA PLATEFORME MINIMALE DES INFRASTRUCTURES, AMELIORATION DU CADRE DE VIE SOCIAL ET PROMOTION DE L'HABITAT ;**

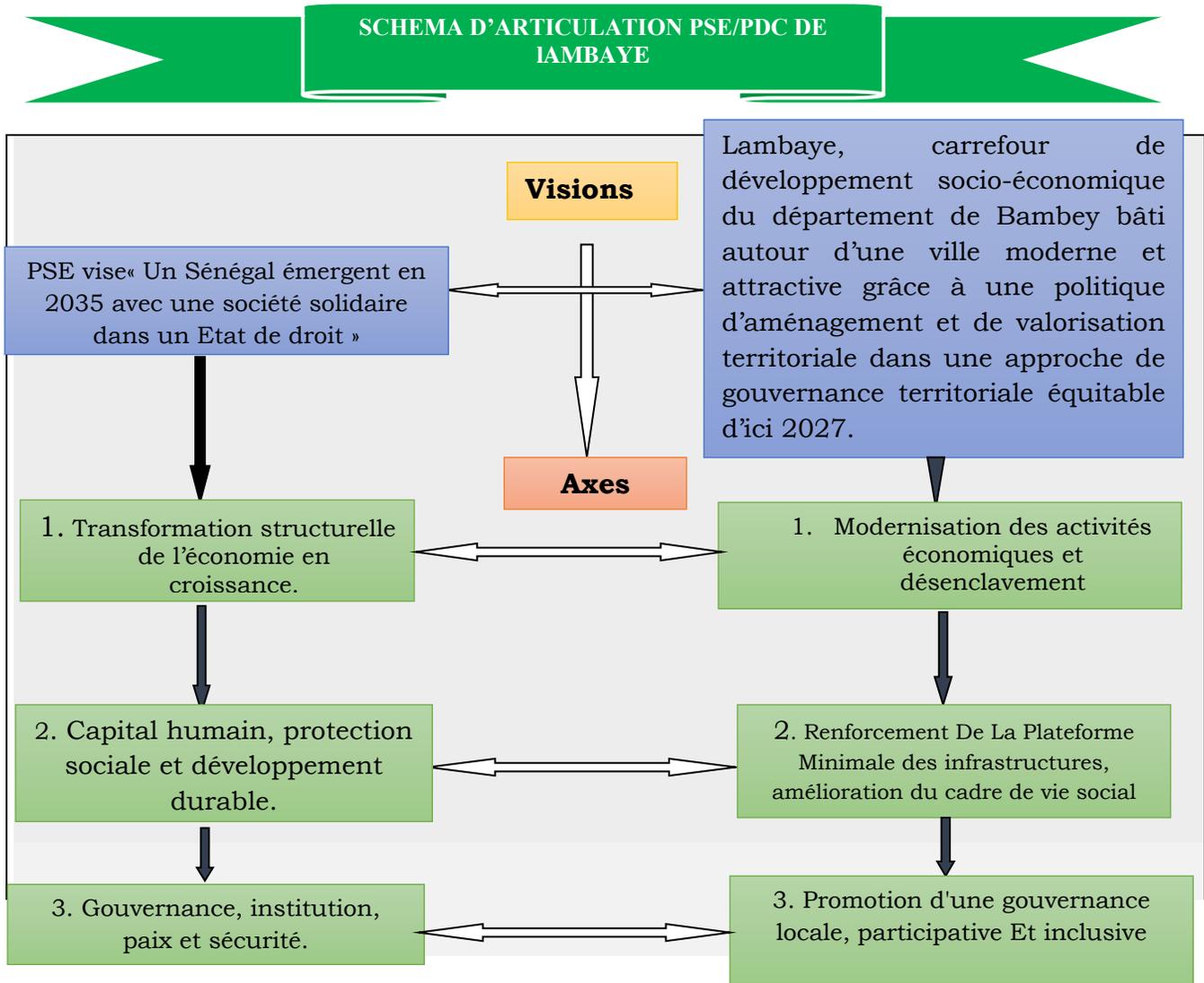
L'objectif ultime des programmes et projets de développement économique social est le développement humain dont les principaux déterminants sont les niveaux d'accès aux infrastructures de base et à la richesse. Les indicateurs d'accès aux soins de santé de qualité, à l'éducation et à la formation, à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité, à un cadre de vie adéquat sont donc des paramètres importants de mesure des conditions et de la qualité de vie. L'axe 2 a pour objectif l'épanouissement intégral des populations de façon équitable, en prenant en charge les besoins fondamentaux et spécifiques des populations.

Dans ce cadre, il s'agit de permettre l'accès à une eau de qualité, épurée de toute sa salinité, de favoriser l'éducation et la formation, dans des meilleures conditions d'études, à promouvoir un cadre de vie de qualité, d'offrir des services de soins de qualité à travers la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes et de projets.

- **AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE LOCALE, PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE.**

La gouvernance peut constituer un levier ou un frein pour le processus du développement local, car il peut encourager ou freiner les initiatives de développement des acteurs locaux et le civisme. Pour leur part, les autorités territoriales prônent une gouvernance inclusive, concertée qui fait appel au renforcement de la participation des acteurs locaux, dans la gestion des affaires locales et à la transparence. Les cadres de concertation mises en place seront renforcées, la qualité des services sera améliorée et le partenariat sera renforcé et élargi à d'autres horizons. Les espaces de participation créés serviront de levier pour renforcer la citoyenneté et la transparence, gages de réussite dans la mise en œuvre des projets.

ARTICULATION PDC / PSE



3.4. Contenu général des programmes par axe de développement

Tableau N°34 : Alignement des objectifs aux actions de développement

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	OBJECTIFS SPECIFIQUES	LIGNES D' ACTIONS
AXE 1 : MODERNISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DESENCLAVEMENT		
Appuyer le rendement de la production agricole	Accroître la production maraichère	Formaliser les périmètres maraichers (délibération)
		Revoir la tarification de l'eau dans les périmètres maraichers
		Redynamiser les activités des périmètres maraichers
	Renforcer les équipements et les infrastructures hydro agricoles	Installer des pompes dans les puits communautaires
		Moderniser l'agriculture : tracteur, moissonneuse, batteuse
	Renforcer les capacités des acteurs	Transformer le Centre universitaire en Centre de formation professionnelle
Sensibiliser les jeunes pour un retour vers l'agriculture		
Accroissement de la productivité des activités pastorales	Doter les acteurs d'infrastructures et de matériaux pour le développement de l'élevage	Construire de nouveaux parcs à vaccination
		Construire de nouveaux abreuvoirs
		Construire un enclos communautaire dans chaque village
		Acquérir des machines de transformation de l'aliment de bétail
	Renforcer les capacités des acteurs	Plaidoyer pour affecter un vétérinaire
		Appuyer la formation de relais dans les villages.
		Faciliter l'accès à l'aliment de bétail
		faciliter l'accès au financement
	Lutter contre le vol de bétail	Marquage univoque du bétail (pour authentification)
		mettre en place des comités de vigilances
Promouvoir l'artisanat local	Renforcer les capacités des acteurs artisanales	Renforcer la capacité des artisans ;
		Créer un centre de formation artisanal
		Étendre le réseau électrique pour redynamiser les artisans ;
	Formaliser les artisans	Encourager et appuyer la participation des artisans aux foires régionales et nationales ;
		Aider à la structuration des acteurs de l'artisanat.
		Mettre en place des centrales d'achats dédiés à l'artisanat
Renforcer la pratique de l'activité commerciale	Valoriser les potentialités commerciales de la commune	Aménager de nouveaux marchés au niveau des localités de ...
		Accompagner les initiatives privées pour le renforcement du parc automobile

	Améliorer la couverture des réseaux, télécommunications et électrique	Étendre le réseau de téléphonie
		Faire le plaidoyer pour l'amélioration de l'accès à l'internet
		Électrifier les villages non connectés au réseau électrique
	Faciliter l'accès au crédit aux commerçants	Recenser et réorganiser les associations et les groupements
		Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit
Doter les acteurs d'infrastructures pour le développement de la production halieutique	Promouvoir les infrastructures de production et de conservation des produits halieutiques	Mettre en place une unité de conservation de poissons ;
	Faciliter la vente des produits halieutiques	Créer de bassins piscicoles ;
Améliorer la mobilité des personnes et des biens	Renforcer les infrastructures et les moyens de transport	Aménager un espace d'écoulement de poissons. organiser et formaliser les acteurs
		Construire les pistes :
		Construire une gare routière
	Formaliser et faciliter l'accès aux financements	Construire des ralentisseurs ;
		Plaidoyer pour le renouvellement du parc automobile ;
Améliorer le développement des activités génératrices de revenus (AGR)	Promouvoir le tourisme local	Faciliter l'accès aux femmes dans le secteur ;
		Formaliser les transporteurs ;
	Promouvoir les AGR des couches vulnérables	Encourager les initiatives communautaires
		Plaidoyer pour l'installation d'hôtel dans la commune et de réceptifs pour les touristes.
		Faciliter l'accès à la terre aux femmes et jeunes
		Mise en place d'un fonds de soutien des activités économiques des personnes des groupes vulnérables
	Faciliter l'accès aux financements des jeunes et femmes	Mettre en place un fonds de soutien pour l'entrepreneuriat féminin
Équiper les femmes dans leurs AGR (activités génératrices de revenus)		
Plaidoyer pour la diminution du taux de remboursement et rallonger les délais de remboursement ;		
		Renforcer les capacités techniques, financières et managériales des GPF
		Formaliser et encadrer les femmes et les jeunes ;
AXE 2 : RENFORCEMENT DE LA PLATEFORME MINIMALE DES INFRASTRUCTURES, AMELIORATION DU CADRE DE VIE SOCIAL		
Augmenter les capacités de prise en charge des structures de santé	Améliorer l'accès aux structures sanitaires	Construire les "postes" et "cases" de santé dans les villages (xxx)
		Renforcer la dotation en médicament
		Implanter les laboratoires d'analyse dans les structures sanitaires

	Améliorer la logistique	Acquérir deux ambulances pour les postes de Lambaye
		Équiper les structures sanitaires
	Renforcer la gouvernance sanitaire	Appuyer l'organisation des comités de développement sanitaire
		Appuyer l'organisation des réunions du CDS
	Renforcer la prise en compte de la nutrition	Contribution en nature (céréales) au niveau des magasins de stockage
		Motiver les relais
Appuyer les sites nutritionnels en farine amélioré		
Améliorer les conditions d'enseignement dans les infrastructures scolaires	Augmenter l'offre de service des infrastructures éducatives	Construire 04 nouveaux DIPE
		Remplacer les abris provisoires
		Clôturer les écoles primaires
		Électrifier les écoles
		Construire de nouvelles structures du Franco-Arabe
		Acquérir de nouvelles tables bancs
		Électrifier les écoles Franco
		Construire des blocs sanitaires (Ecole arabe)
		Créer un 2 ^e collège au niveau de Mékhé
		Construire un nouveau lycée
	Construire des bibliothèques et salles de lecture dans les écoles et Lycées	
	Favoriser un bon environnement des structures scolaires	Prendre en charge l'alimentation
		Améliorer le cadre de vie : équiper les aires de jeu des DIPE
		Créer un collectif des Daaras
		Rendre fonctionnel le Daaras moderne
		Créer un collectif des Daaras
		Délibérer des parcelles pour les Daaras
		Créer un cadre collectif des instituts AL AZHAR
Octroyer des dotations en fournitures scolaires		
Améliorer l'accès à l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement	Améliorer l'accès à l'eau potable des populations	Construire des forages à ...
		Réaliser des adductions d'eau dans les villages
		Équiper les puits communautaires en pompe solaire
	Promouvoir l'assainissement dans les villages	Équiper XX villages en matériel de nettoyage et de ramassage des ordures
		Mettre en place une décharge publique contrôlée
		Construire des latrines dans les ménages
Améliorer l'urbanisme et le cadre de vie des	Favoriser les conditions de vie des populations	Organiser une concertation sur la gestion foncière au niveau local
		Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur d'urbanisme
		Promouvoir l'habitat en dur

vies des populations		Créer des espaces verts dans les villages () Électrifier les villages de ...
Améliorer le cadre d'épanouissement de la jeunesse et de développement des activités sportives	Renforcer l'offre en infrastructures et la pratique d'activités sportives	Construire un stade : THIEPPE, MEKHE
		Réhabiliter le terrain sport : portail, tribune, grillage, éclairage
		Clôturer les terrains vagues
		Construire des plateaux multifonctionnels
	Promouvoir les activités des jeunes	Aménager un périmètre communal pour les jeunes ;
		Appuyer la formalisation des ASC
Favoriser les activités de préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles	Préserver l'environnement et les ressources naturelles	Former les jeunes dans les métiers du mine (pour profiter de GADD BISSIK)
		Mettre en place un fonds de soutien pour l'entrepreneuriat des jeunes ;
		Plaidoyer pour l'implantation d'espaces agricoles pour les jeunes
		Mettre en place des comités de vigilance
	Développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Équiper les comités de vigilance en petits matériels
		Mettre en place des pépinières
		Organiser des journées de reboisement
		Créer des réserves fourragères
		Mettre en place la Régénération Naturelle Assistée
		Renforcer les techniques des exploitants sur les techniques d'abattage et implantation des plantes
		Élaborer et mettre en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques
AXE 3 : PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE LOCALE, PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE		
Renforcer les capacités d'intervention des acteurs locaux	Renforcer les capacités du conseil	Former les élus sur les rôles et responsabilités Former les responsables de l'Etat civil au TIC
	Renforcer le matériel et les équipements du conseil municipal	Informatiser l'Etat Civil
		Doter la municipalité d'outils d'archivage adéquats
Renforcer la participation citoyenne	Inciter les populations à la participation au processus de développement local	Sensibiliser la population sur le paiement des taxes et autres redevances Appuyer la formalisation de certaines OCB et GPF
Promouvoir le marketing territorial	Attirer des investisseurs privés par la promotion des ressources et potentialités de la commune	Organiser de voyages d'affaire pour la coopération décentralisée
		Organiser un forum de PTF pour vulgariser le PDC
	Renforcer la communication pour une meilleure visibilité de la commune	Elaborer le profil migratoire de la commune
		Créer un site web pour la commune

4.5 Le Plan d'Actions Pluriannuel (PAP)

Tableau N°35 : PAP

AXE STRATEGIQUE 1 : MODERNISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DESENCLAVEMENT									
OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS	LOCALISATION	PARTENAIRES	PERIODE					
				2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (milliers)
OST 1 : Appuyer le rendement de la production agricole									
OS 1.1 - Accroître la production maraichère	Formaliser les périmètres maraichers (délibération)	Keur Pothie	SDDR, SDDC, Commune, Cadastre	500 CFA	2 500 CFA				
	Faire un plaidoyer pour revoir la tarification de l'eau dans les périmètres maraichers	Mbadiane Goro, Lambaye, Diama Thiade, Ngouye, Parba,	ASUFOR	- CFA					- CFA
	Redynamiser les activités des périmètres maraichers	Thiepp, ndondol, Ngothie	SDDR, SDDC, Commune,	5 000 CFA	25 000 CFA				
OS 1.2 - Renforcer les équipements et les infrastructures hydro agricoles	Installer des pompes dans les puits communautaires	Keur Mor Scelle, Ndoungane, Ngaydeul, Pougriar, Diokane, K Samba Gaye	SDDR, Commune,	10 000 CFA	50 000 CFA				
	Moderniser l'agriculture : tracteur, moissonneuse, batteuse	Les 52 villages	PUDC, Commune	50 000 CFA	250 000 CFA				

OS 1.3 - Renforcer les capacités des acteurs	Transformer le Centre universitaire en Centre de formation professionnelle	Lambaye	PTF, commune			50 000 CFA		50 000 CFA	100 000 CFA
	Sensibiliser les jeunes pour un retour vers l'agriculture	Les 52 villages	PUDC, Commune	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	5 000 CFA
TOTAL OST1				66 500 CFA	66 500 CFA	116 500 CFA	66 500 CFA	116 500 CFA	432 500 CFA
OST2 : Accroissement de la productivité des activités pastorales									
OS 2.1 - Doter les acteurs d'infrastructures et de matériaux pour le développement de l'élevage	Formaliser et construire de nouveaux parcs à vaccination	Mbadiane S. Awa, Mbotal,	PTF, commune	20 000 CFA	20 000 CFA	20 000 CFA	20 000 CFA	20 000 CFA	100 000 CFA
	Encourager la culture fourragère dans la commune	Thieul, Keur Segue Ndiaye, Keur Daour, Mbotal, Mekhé	ANCAR, SDDR, Service Élevage	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	5 000 CFA
	Promouvoir l'amélioration des races bovines, avicoles ovines...	Thieul, Keur Segue Ndiaye, Keur Daour, Mbotal, Mekhé	ANCAR, SDDR, Service Élevage	5 000 CFA	5 000 CFA	5 000 CFA	5 000 CFA	5 000 CFA	25 000 CFA
	Construire un magasin de stockage pour aliment de bétail	Lambaye	PTF, commune	- CFA	10 000 CFA		10 000 CFA		20 000 CFA
	Délibérer un nouveau site pour le foirail	Tassar	PTF, commune	10 000 CFA		10 000 CFA		10 000 CFA	30 000 CFA
	Construire de nouveaux abreuvoirs	Thiepp, lambaye, K Mor scellé		- CFA	5 000 CFA				5 000 CFA
	Construire un enclos communautaire dans les	COMMUNE	21000	21000	21000	21000	21000	21000	105 000 CFA

	52 villages								
	Acquérir des machines de transformation de l'aliment de bétail	Lambaye	PTF, commune	50 000 CFA		50 000 CFA		50 000 CFA	150 000 CFA
OS 2.2 - Renforcer les capacités des acteurs	Plaidoyer pour affecter un autre vétérinaire dans la commune	Lambaye	PTF, commune	- CFA	200 CFA				200 CFA
	Appuyer la formation de relais dans les villages.	COMMUNE	PTF, commune	- CFA	500 CFA		500 CFA	500 CFA	1 500 CFA
	Faciliter l'accès à l'aliment de bétail	COMMUNE	PTF, commune	15 000 CFA	15 000 CFA	15 000 CFA	15 000 CFA	15 000 CFA	75 000 CFA
	Faciliter l'accès au financement	COMMUNE	PTF, commune	1 000 CFA					1 000 CFA
OS 2.3 - Lutter contre le vol de bétail	Marquage univoque du bétail (pour authentification)	COMMUNE	PTF, commune	10 000 CFA		10 000 CFA		10 000 CFA	30 000 CFA
	Mettre en place des comités de vigilances	COMMUNE	PTF, commune	- CFA					- CFA
TOTAL OST2				133 000 CFA	77 700 CFA	132 000 CFA	72 500 CFA	132 500 CFA	547 700 CFA
OST3 : Promouvoir l'artisanat local									
OS 3.1 - Renforcer les capacités des acteurs artisanales	Former les artisans ;	COMMUNE	PTF, commune, Chambres consulaires	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	2 500 CFA
	Créer un centre de formation artisanal	Lambaye	PTF, commune		30 000 CFA				30 000 CFA
	Étendre le réseau électrique pour	Pougnar, keur ibra Khoyane,	Commune	25 000 CFA		25 000 CFA		25 000 CFA	75 000 CFA

	redynamiser les activités économiques des artisans ;								
OS 3.2 - formaliser les artisans	Encourager et appuyer la participation des artisans aux foires régionales et nationales ;	Intérieur et extérieur du pays	PTF, commune, Chambres consulaires	PM					- CFA
	Organiser des foires annuelles pour la promotion des produits artisanaux de la commune ;	Lambaye	PTF, commune, Chambres consulaires						
	Aider à la structuration des acteurs de l'artisanat ;	COMMUNE	PTF, commune, Chambres consulaires	500 CFA	2 500 CFA				
	Mettre en place des centrales d'achats dédiés à l'artisanat ;	Lambaye	PTF, commune, Chambres consulaires				25 000 CFA		25 000 CFA
TOTAL OST3				26 000 CFA	31 000 CFA	26 000 CFA	26 000 CFA	26 000 CFA	135 000 CFA
OST4 : Renforcer la pratique de l'activité commerciale									
OS 4.1 - Valoriser les potentialités commerciales de la commune	Aménager de nouveaux marchés au niveau des localités de ...	Thiepp Mboubane	PTF, commune, Chambres consulaires	10 000 CFA	50 000 CFA				
	Accompagner les initiatives privées pour le renforcement du parc automobile	Lambaye et Mékhé	PTF, commune, Chambres consulaires	60 000 CFA	300 000 CFA				

OS 4.2 - Améliorer la couverture des réseaux, télécommunications et électrique	Étendre le réseau de téléphonie FREE	COMMUNE	Commune	PM	200 CFA				200 CFA
	Faire le plaidoyer pour l'amélioration de l'accès à l'internet	COMMUNE	Oragne_SONATEL Commune	PM	200 CFA				200 CFA
	Électrifier les villages non connectés au réseau électrique	Pougnar, Keur Ibra Khoyane	SENELEC_Commune	25 000 CFA	125 000 CFA				
OS 4.3 - Faciliter l'accès au crédit aux commerçants	Recenser et réorganiser les associations et les groupements	les 52 villages	PTF, Commune		500 CFA				500 CFA
	Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit	Lambaye	PTF, Commune	10 000 CFA	50 000 CFA				
	Délocaliser le marché Hebdomadaire de lambaye entre Mékhé et Lambay								- CFA
TOTAL OST4				105 000 CFA	105 900 CFA	105 000 CFA	105 000 CFA	105 000 CFA	525 900 CFA
OST5 : Doter les acteurs d'infrastructures pour le développement de la production halieutique									
OS 5.1 - Promouvoir les infrastructures de production et de conservation des produits halieutiques	Mettre en place une unité de conservation de poissons ;	Lambaye	PTF, Commune		20 000 CFA			20 000 CFA	40 000 CFA
	Créer de bassins piscicoles ;	Keur Segue Ndiaye Ndiengue, K Samba GAYE, Ngandial	PTF, Commune	5 000 CFA				5 000 CFA	10 000 CFA
OS 5.2 - Faciliter la	Aménager un espace d'écoulement de	Lambaye	PTF, Commune			10 000 CFA		10 000 CFA	10000 CFA

vente des produits halieutiques	poissons.								
	Organiser et formaliser les acteurs	COMMUNE	PTF, Commune	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	20 000 CFA
TOTAL OST5				5 500 CFA	20 500 CFA	10 500 CFA	25 500 CFA	10 500 CFA	72 500 CFA
OST6 : Améliorer la mobilité des personnes et des biens									
OS 6.1 - Renforcer les infrastructures et les moyens de transport	Construire des pistes	Thieppe-Lambaye, Ngane-Lamabye, Ngandial-Mboubane, Mékhé-Ndondol, Thiépp- Mérina Diop	PUDC, Commune	PM	25 000 CFA				25 000 CFA
	Bitumer les axes	Lambaye-Ndangalma, Lambaye - Bambey Sérère, Lambaye-Ndiengue	PUDC, Commune		25 000 CFA		25 000 CFA	25 000 CFA	75 000 CFA
	Construire une gare routière	Lambaye, Mékhé	PUDC, Commune				10 000 CFA		10 000 CFA
	Réhabiliter les pistes	Ndiengue-Lambaye, Mékhé-Lambaye, Mboubane - Lambaye, Mbalmy-			5 000 CFA	5 000 CFA	5 000 CFA	5 000 CFA	

		Lambaye							
	Plaidoyer pour le renouvellement du parc automobile	COMMUNE	PTF	PM					- CFA
OS 6.2 - Formaliser et faciliter l'accès aux financements	Faciliter l'accès aux femmes dans le secteur	COMMUNE	PUDC, Commune, PTF	10 000 CFA	50 000 CFA				
	Formaliser les transporteurs	COMMUNE	PUDC, Commune	500 CFA	2 500 CFA				
	Faciliter l'accès au financement des acteurs	COMMUNE	PUDC, Commune	10 000 CFA	50 000 CFA				
TOTAL OST6				20 500 CFA	75 500 CFA	25 500 CFA	60 500 CFA	50 500 CFA	232 500 CFA
OST7 : Améliorer le développement des activités génératrices de revenus (AGR)									
OS 7.1 - Promouvoir le tourisme local	Encourager les initiatives communautaires	COMMUNE	PTF, COMMUNE	25 000 CFA	125 000 CFA				
	Alléger les travaux des Femmes Moulin, Batteuse,	COMMUNE				4 000 CFA	4 000 CFA	4 000 CFA	12 000 CFA
	Plaidoyer pour l'installation d'hôtel dans la commune et de réceptifs pour les touristes.	Lambaye, Thiépp, Mékhé	PTF, COMMUNE		50 000 CFA		4 000 CFA		54 000 CFA
OS 7.2 - Promouvoir les AGR des	Faciliter l'accès à la terre aux femmes et jeunes	COMMUNE	PTF, COMMUNE	SANS COUT					- CFA

couches vulnérables	Mise en place un fonds de soutien des activités économiques des personnes des groupes vulnérables	COMMUNE	PTF, COMMUNE	30 000 CFA		30 000 CFA		30 000 CFA	90 000 CFA
	Mettre en place un fonds de soutien pour l'entrepreneuriat féminin	COMMUNE	PTF, COMMUNE	20 000 CFA	20 000 CFA		20 000 CFA	20 000 CFA	80 000 CFA
	Équiper les femmes dans leurs AGR (activités génératrices de revenus)	COMMUNE	PTF, COMMUNE		25 000 CFA		25 000 CFA		50 000 CFA
OS 7.3- Faciliter l'accès aux financements des jeunes et femmes	Plaidoyer pour la diminution du taux de remboursement et rallonger les délais de remboursement ;	COMMUNE	PTF, COMMUNE		100 CFA				100 CFA
	Renforcer les capacités techniques, financières et managériales des GPF	COMMUNE	PTF, COMMUNE	1 000 CFA	5 000 CFA				
	Formaliser et encadrer les femmes et les jeunes ;	COMMUNE	PTF, COMMUNE	500 CFA	2 500 CFA				
TOTAL OST7				76 500 CFA	121 600 CFA	60 500 CFA	79 500 CFA	80 500 CFA	418 600 CFA
TOTAL AXE1				433 000 CFA	498 700 CFA	476 000 CFA	435 500 CFA	521 500 CFA	2 364 700 CFA

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DE LA PLATEFORME MINIMALE DES INFRASTRUCTURES, AMELIORATION DU CADRE DE VIE SOCIAL ET PROMOTION DE L'HABITAT

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS	LOCALISATION	PARTENAIRES	PERIODE				
				2023	2024	2025	2026	2027

									(Milliers)
OST 1 : Augmenter les capacités de prise en charge des structures de santé									
OS 1.1 - Améliorer l'accès aux structures sanitaires	Transformer le poste de santé en centre de santé	Lambaye	PTF, COMMUNE		25 000 CFA		25 000 CFA	20 000 CFA	70 000 CFA
	Transformer la case de santé de Mboubane en le poste de santé	Mboubane			20 000 CFA				20 000 CFA
	Appuyer le paiement des factures eaux et électricité	Thiapp, Lambaye, Mékhé	PTF, COMMUNE	1 800 CFA	9 000 CFA				
	Renforcer la dotation en médicament	Mboubane	PTF, COMMUNE	5 000 CFA	25 000 CFA				
	Réhabiliter les cases de santés	Mbalmy, Ndongol, Diokane, Mbouso Ndir, Keur Samba Gaye, Mbadiane S Awa, Ndiarga, Darou Thiaw	PTF, COMMUNE		25 000 CFA		25 000 CFA		50 000 CFA
OS 1.2 - Améliorer la logistique	Acquérir deux ambulances pour les postes de santé	Tous les postes et cases	PTF, COMMUNE	50 000 CFA		50 000 CFA			100 000 CFA
	Équiper les structures sanitaires	Lambaye	PTF, COMMUNE	10 000 CFA	50 000 CFA				
OS 1.3 - Renforcer la gouvernance sanitaire	Appuyer l'organisation des comités de développement sanitaire	Mékhé, Thiapp et Mboubane	PTF, COMMUNE	500 CFA	2 500 CFA				
	Appuyer l'organisation des réunions du CDS	Tous les postes et cases	PTF, COMMUNE	500 CFA	2 500 CFA				

OS 1.4 - Renforcer la prise en compte de la nutrition	Contribution en nature (céréales) au niveau des magasins de stockage	Tous les postes et cases	PTF, COMMUNE	1 000 CFA	5 000 CFA				
	Motiver les relais	Tous les postes et cases	PTF, COMMUNE	500 CFA	2 500 CFA				
	Appuyer les sites nutritionnels en farine amélioré	tous les postes et cases	PTF, COMMUNE	2 000 CFA	10 000 CFA				
TOTAL OST1				71 300 CFA	91 300 CFA	71 300 CFA	71 300 CFA	41 300 CFA	346 500 CFA
OST2 : Améliorer les conditions d'enseignement dans les infrastructures scolaires									
OS 2.1 - Augmenter l'offre de service des infrastructures éducatives	Construire 04 nouveaux DIPE	Thiepp, Mboubane,	PTF, COMMUNE	20 000 CFA	20 000 CFA		20 000 CFA	20 000 CFA	80 000 CFA
	Construire deux (02) nouvelles écoles	Garage Mbouso, Pognar,	PTF, COMMUNE	25 000 CFA	25 000 CFA				50 000 CFA
	Remplacer les abris provisoires	Khaydal, Ndiarga, Mboubane, Tassar, Darou Thiaw, Mbotal, Thiepp Panathie, Ndongol	PTF, COMMUNE		10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	40 000 CFA
	Clôturer les écoles primaires	Khaydal, Ndiarga, Mboubane, Tassar, Darou Thiaw, Mbotal, Thiepp Panathie,	PTF, COMMUNE	8 000 CFA	40 000 CFA				

	Ndondol							
Électrifier les écoles	Ndiengue, Mbadiane S. Awa, Ndiarga, Darou Thiaw, Mboubane, Tassar, Thiepp Panathie	PTF, COMMUN E		450 CFA	450 CFA	450 CFA		1 350 CFA
Construire de nouvelles structures du Franco- Arabe	Pougniar Lambaye	PTF, COMMUN E			25 000 CFA		25 000 CFA	50 000 CFA
Acquérir de nouveaux table bancs (NOMBRES)	Ndiengue, Khaydal, Mbadiane Sama Awa, Lambaye 2, Lycée, Thieppe Panathie, Mboubane, Ndondol, Lambaye, Mékhé	PTF, COMMUN E	2 500 CFA	2 500 CFA	2 500 CFA	2 500 CFA	2 500 CFA	12 500 CFA
Construire des blocs sanitaires (franco_arabe et français)	Ndiengue, Khaydal, Mbadiane Samba Awa, Lambaye 2, Lycée, Thieppe Panathie, Mboubane,	PTF, COMMUN E	2 400 CFA	2 400 CFA	2 400 CFA	2 400 CFA	2 400 CFA	12 000 CFA

		Ndondol, Lambaye, Mékhé							
	Créer un 2 ^e collège au niveau de Mékhé	MEKHE	PTF, COMMUN E	40 000 CFA					40 000 CFA
	Délocaliser et construire le lycée	Lambaye	PTF, COMMUN E	100 000 CFA					100 000 CFA
	Construire des bibliothèques et salles de lecture dans les écoles et Lycées	Tous les écoles ; CEM et Lycée	PTF, COMMUN E, CNDN	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	50 000 CFA
	Améliorer le cadre de vie : équiper les aires de jeu des DIPE	Mbalmy, Mékhé, Garage Mbouso, Lambaye	PTF, COMMUN E, CNDN	2 000 CFA	2 000 CFA	2 000 CFA	2 000 CFA		8 000 CFA
OS 2.2 - favoriser un bon environnement des structures scolaires	Mettre en place des cantines scolaires	Tous les écoles ; CEM et Lycée	PTF, COMMUN E	5 000 CFA	5 000 CFA	5 000 CFA	5 000 CFA	5 000 CFA	25 000 CFA
	Améliorer le cadre de vie : équiper les aires de jeu des DIPE	Tous les écoles ; CEM et Lycée	PTF, COMMUN E	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	5 000 CFA
	Rendre fonctionnel le Daaras moderne	mbouso Ndir	PTF, COMMUN E		3 000 CFA				3 000 CFA
	Créer un collectif des Daaras	COMMUNE	PTF, COMMUN E	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	2 500 CFA
	Délibérer des parcelles pour les Daaras	COMMUNE	PTF, COMMUN	SANS COUT					- CFA

			E						
	Créer un cadre collectif des instituts AL AZHAR	COMMUNE	PTF, COMMUNE	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	2 500 CFA
	Octroyer des dotations en fournitures scolaires	Tous les écoles ; CEM et Lycée	PTF, COMMUNE	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	50 000 CFA
TOTAL OST2				226 900 CFA	100 350 CFA	77 350 CFA	72 350 CFA	94 900 CFA	571 850 CFA
OST3 : Améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement									
OS 3.1 - Améliorer l'accès à l'eau potable des populations	Construire des forages à ...	K segue Ndiaye, Pogniar, Keur Mor Scelle	PTF, COMMUNE		15 000 CFA		15 000 CFA	15 000 CFA	45 000 CFA
	Déstaliniser les forages	Thiepp, Merina DIOP			7 000 CFA		7 000 CFA		
	Réaliser des adductions d'eau dans les villages	K Mor scelle, Thienene, K Ibra Khoyane, Thieul, K Ndiack, Kayré	PTF, COMMUNE	600 CFA	6 000 CFA		6 000 CFA		12 600 CFA
	Équiper les puits communautaires en pompe solaire	Keur Mor Scelle, Ndoungane, Ngaydeul, Pogniar	PTF, COMMUNE	500 CFA	500 CFA		500 CFA		1 500 CFA
OS 3.2 - Promouvoir l'assainissement dans les villages	Équiper les 52 villages en matériel de nettoyage et de ramassage des ordures	COMMUNE	PTF, COMMUNE	1 560 CFA	1 560 CFA	1 560 CFA	1 560 CFA	1 560 CFA	7 800 CFA

	Mettre en place une décharge publique contrôlée	Diokane, Garage Mbouso, Mbalmy,	PTF, COMMUNE	30 000 CFA	30 000 CFA				60 000 CFA
	Construire des latrines dans les ménages	COMMUNE	PTF, COMMUNE		20 000 CFA	20 000 CFA	20 000 CFA	20 000 CFA	80 000 CFA
	Mettre en place un système de valorisation des ordures	COMMUNE	PTF, COMMUNE				20 000 CFA	20 000 CFA	40 000 CFA
TOTAL OST3				32 660 CFA	80 060 CFA	21 560 CFA	70 060 CFA	56 560 CFA	260 900 CFA
OST4 : Améliorer l'urbanisme et le cadre de vie des vie des populations									
OS 4.1 - Améliorer les conditions de vie des populations	Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur d'urbanisme	COMMUNE	PTF, COMMUNE			10 000 CFA			10 000 CFA
	Promouvoir l'habitat en dur	COMMUNE	PTF, COMMUNE	10 000 CFA	50 000 CFA				
	Créer des espaces verts dans les villages	Thiepp, Lambaye, Mékhé, Mbalmy, Ndo,dol, Mbouso Ndir, Pogniar	PTF, COMMUNE	5 000 CFA	25 000 CFA				
	Électrifier les villages	Pougnar, Keur Ibra Khoyane	PTF, COMMUNE, PUDEC		5 000 CFA		5 000 CFA		10 000 CFA
TOTAL OST4				15 000 CFA	20 000 CFA	25 000 CFA	20 000 CFA	15 000 CFA	95 000 CFA
OST 5 : Améliorer le cadre d'épanouissement de la jeunesse et le développement des activités sportives									

OS 5.1 - Renforcer l'offre en infrastructures et la pratique d'activités sportives	Construire des stades	THIEPPE, MEKHE	PTF, COMMUNE, AGETIP	50 000 CFA		50 000 CFA			100 000 CFA
	Réhabiliter le terrain sport : portail, tribune, grillage, éclairage	Lambaye	PTF, COMMUNE, AGETIP		25 000 CFA				25 000 CFA
	Construire une arène communautaire	Lambaye	PTF, COMMUNE, AGETIP		25 000 CFA				25 000 CFA
	Construire un foyer des Jeunes	Lambaye	PTF, COMMUNE, AGETIP		20 000 CFA				20 000 CFA
	Clôturer les terrains vagues	Ndiakhapp, Mbalmy, Mbotal	PTF, COMMUNE, AGETIP	10 000 CFA	50 000 CFA				
	Construire des plateaux multifonctionnels pour la diversification des autres disciplines sportives	COMMUNE	PTF, COMMUNE, PUDEC,		25 000 CFA				25 000 CFA
OS 5.2 - Promouvoir les activités des jeunes	Redynamiser le périmètre communal pour les jeunes ;	Lambaye	PTF, COMMUNE, AGRI_JEUNES, PRODAC	20 000 CFA		20 000 CFA	20 000 CFA	20 000 CFA	80 000 CFA
	Appuyer la formalisation des ASC	COMMUNE	COMMUNE	500 CFA	2 500 CFA				
	Former les jeunes dans les métiers du mine (pour profiter de GADD BISSIK)	COMMUNE	PTF, COMMUNE, AGRI_JEUNES,	5 000 CFA	25 000 CFA				

			PRODAC						
	Mettre en place un fonds de soutien pour l'entreprenariat des jeunes ;	COMMUNE	PTF, COMMUNE, AGRI_JEUNES, PRODAC	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	10 000 CFA	50 000 CFA
	Plaidoyer pour l'implantation d'espaces agricoles pour les jeunes	COMMUNE	PTF, COMMUNE, AGRI_JEUNES, PRODAC			10 000 CFA			10 000 CFA
TOTAL OST5				95 500 CFA	120 500 CFA	105 500 CFA	45 500 CFA	45 500 CFA	412 500 CFA
OST6 : favoriser les activités de préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles									
OS 6.1 - Préserver l'environnement et les ressources naturelles	Mettre en place des comités de vigilance	COMMUNE	PTF, COMMUNE, IREF	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	2 500 CFA
	Équiper les comités de vigilance en petits matériels	COMMUNE	PTF, COMMUNE, IREF	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	1 000 CFA	5 000 CFA
	Mettre en place des pépinières	COMMUNE	PTF, COMMUNE, IREF	2 000 CFA	2 000 CFA	2 000 CFA	2 000 CFA	2 000 CFA	10 000 CFA
	Organiser des journées de reboisement	COMMUNE	PTF, COMMUNE, IREF	1 500 CFA	1 500 CFA	1 500 CFA	1 500 CFA	1 500 CFA	7 500 CFA
OS 6.2 - Développer des	Créer des réserves fourragères	COMMUNE	PTF, COMMUNE	2 000 CFA		2 000 CFA		2 000 CFA	6 000 CFA

stratégies d'adaptation aux changements climatiques			E,IREF						
	Mettre en place la Régénération Naturelle Assistée	COMMUNE	PTF, COMMUN E,IREF	500 CFA	2 500 CFA				
	Renforcer les techniques des exploitants sur les techniques d'abattage et implantation des plantes	COMMUNE	PTF, COMMUN E,IREF	500 CFA	2 500 CFA				
	Élaborer et mettre en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques	COMMUNE	PTF, COMMUN E,IREF		3 000 CFA		3 000 CFA		6 000 CFA
TOTAL OST6				8 000 CFA	9 000 CFA	8 000 CFA	9 000 CFA	8 000 CFA	42 000 CFA
TOTAL AXE 2				449 360 CFA	421 210 CFA	308 710 CFA	288 210 CFA	261 260 CFA	1 728 750 CFA

AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE LOCALE, PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS	LOCALISATION	PARTENAIRES	PERIODE					
				2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (Milliers)
OST 1 : Renforcer les capacités d'intervention des acteurs locaux									
OS 1.1 - Renforcer les capacités du	Former les élus sur les rôles et responsabilités	COMMUNE	COMMUNE, PNDL, ADL, ADM,	2 000 CFA		2 000 CFA		2 000 CFA	6 000 CFA

conseil			ARD						
	Former les responsables de l'État civil au TIC	COMMUNE	COMMUNE , PNDL, ADL, ADM, ARD, ADIE		2 000 CFA		2 000 CFA		4 000 CFA
OS 1.2 - Renforcer le matériel et les équipements du conseil municipal	Informatiser l'État Civil	COMMUNE	COMMUNE , PNDL, ADL, ADM, ARD	500 CFA	2 500 CFA				
	Doter la municipalité d'outils d'archivage adéquats	COMMUNE	COMMUNE , PNDL, ADL, ADM, ARD	500 CFA	2 500 CFA				
TOTAL OST1				3 000 CFA	15 000 CFA				
OST2 : Renforcer la participation citoyenne									
OS 2.1 - Inciter les populations à la participation au processus de développement local	Sensibiliser la population sur le paiement des taxes et autres redevances	COMMUNE	COMMUNE , DGID	700 CFA	3 500 CFA				
	Appuyer la formalisation de certaines OCB et GPF	COMMUNE	COMMUNE , CHAMBRES CONSULAIRES	500 CFA	2 500 CFA				
TOTAL OST2				1 200 CFA	6 000 CFA				
OST3 : Promouvoir le marketing territorial									
OS 3.1- Attirer des investisseurs privés par la promotion des	Organiser des voyages d'affaires pour faciliter la coopération décentralisée	France, ITALY, Espagne, USA, Allemagne	PTF, COMMUNE	5 000 CFA	25 000 CFA				

ressources et potentialités de la commune	Organiser un forum de PTF pour vulgariser le PDC	COMMUNE	PTF, COMMUNE	7 000 CFA					7 000 CFA
OS 3.2 - Renforcer la communication pour une meilleure visibilité de la commune	Élaborer le profil migratoire de la commune	COMMUNE	PTF, COMMUNE		2 000 CFA				2 000 CFA
	Créer un site web pour la commune	COMMUNE	PTF, COMMUNE	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	500 CFA	2 500 CFA
TOTAL OST3				12 500 CFA	7 500 CFA	5 500 CFA	5 500 CFA	5 500 CFA	36 500 CFA
TOTAL AXE 3				16 700 CFA	11 700 CFA	9 700 CFA	9 700 CFA	9 700 CFA	57 500 CFA

Tableau N°36 : Budget par axe stratégiques

AXES STRATEGIQUES	BUDGETS	%
AXE STRATEGIQUE 1 : MODERNISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DESENCLAVEMENT	2 364 700 CFA	57%
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DE LA PLATEFORME MINIMALE DES INFRASTRUCTURES, AMELIORATION DU CADRE DE VIE SOCIAL ET PROMOTION DE L'HABITAT	1 728 750 CFA	42%
AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE LOCALE, PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE	57 500 CFA	1%
TOTAL GENERAL DU PAP	4 150 950 CFA	100%

Tableau 37: Plan quinquennal d'investissements

ANNEE	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
BUDGET (milliers)	899 060	931 610	794 410	733 410	792 460	4 150 950
Part de l'investissement annuel sur le budget total	22%	22%	19%	18%	19%	100%

4.6. Les mécanismes de la mise en œuvre et de suivi évaluation

La mise en œuvre constitue la phase la plus importante et la plus difficile à cause des moyens insuffisants de l'institution municipale face aux innombrables besoins des populations. Il est donc important de définir une stratégie pour le financement du plan. Pour se faire, il serait important pour le conseil municipal, de bien vulgariser le PDC aussitôt après son approbation par l'autorité administrative. Pour cela, il est impératif de mettre en place un comité de mise en œuvre. Mais il revient au seul conseil municipal de veiller à la déclinaison des programmes et projets dans les différents plans annuels d'investissements (voire budget) d'ici au moins cinq années.

4.6.1. La mise en œuvre

Le succès dans la mise en œuvre dépend de la capacité du Conseil municipal à mobiliser ses partenaires, sa diaspora, des acteurs de la coopération décentralisée, de l'Etat, des projets et programmes et des ONG autour du plan qui doit engager tous les acteurs locaux. C'est pourquoi, le Maire qui est le responsable principalement, peut mettre en place par arrêté un comité composé d'élus, de personnes ressources et d'acteurs connus pour leur engagement pour l'accompagner dans cette tâche. Ainsi, les capacités techniques en plaidoirie et en

négociation seront renforcées pour mettre toutes les chances de leur côté. Dès lors les activités ci-dessous pourront être déroulées :

- vulgarisation du Plan à travers l'organisation de forum des bailleurs, de forum des émigrés, de l'impression et de la diffusion du plan auprès des directeurs nationaux, des chefs de projets et programmes ;
- recherche de financement de par des missions et une importante activité de lobbying auprès des autorités étatiques, des projets et programmes mais aussi, en direction de la diaspora et des acteurs de la coopération décentralisée.

4.6.2. Le suivi-évaluation

Dès que le PDC sera approuvé, le conseil municipal désignera un comité de suivi. Ce comité présidé par le maire ou son représentant aura pour missions de :

- finaliser l'élaboration des différentes études et projets ;
- vulgariser le plan à travers l'organisation de forum avec les partenaires ;
- participer à la mobilisation des ressources financières ;
- élaborer des outils de suivi et d'évaluation du plan ; et
- organiser des rencontres périodiques de suivi et d'évaluation du niveau d'exécution du PDC.

Le suivi évaluation proprement dit se déroulera comme suit :

- **Suivi et évaluation à mi-parcours**
 - Rencontre trimestrielle pour le suivi des projets en cours ; et
 - Rencontre annuelle pour l'évaluation du PIA.
- **Evaluation finale du PDC**

Au terme du plan quinquennal, l'évaluation finale intervient pour mieux cerner le rapport entre les orientations, les ressources mobilisées et les résultats réels atteints. Il s'agira d'apprécier les indicateurs mesurables suivants :

- le taux de réalisation physique et financière ;
- le montant des financements sur fonds propres ;
- le montant des financements des partenaires ;
- le montant de la participation des populations ;
- le nombre de projets programmés et non réalisés ;
- le nombre de projets hors plan réalisés ; et
- le niveau de prise en charge de la dimension genre.